



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2015

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

L'an deux mille quinze, le six mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC Maire. La séance est ouverte à 19h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mmes CASEL, THOMAS, TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mmes HAMIDI, PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*arrivé à 20h00 pendant la présentation sur les rythmes scolaires*), Mme KADRI, MM. BULCOURT, GABORIT (*arrivé à 19h37*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN	par M. BOUNEGTA
M. HAREL	par Mme TIJERAS
Mme LE BAIL	par Mme OUCHARD
M. FERREIRA NUNES	par M. LECAVELIER

ABSENTS NON REPRESENTES : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

Approbation du Compte rendu de la séance précédente, du 17 décembre 2014.....	3
Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	3
Point d'information concernant les rythmes scolaires.....	4
1. Délibération n° 01/2015 : Rapport annuel 2013/2014 sur la situation en matière de Développement Durable (Rapport n°15-03-202)	11
2. Délibération n° 02/2015 Débat d'orientation budgétaire.....	18
3. Délibération n° 03/2015 : Attribution de subvention au CCAS pour l'année 2015 (Rapport n°15-03-101)	41
4. Délibération n° 04/2015 : Garantie Communale pour un prêt PSLA, contracté par Expansiel Promotion auprès du Crédit Foncier d'un montant de 5 188 019 euros, pour la construction de 36 logements situés dans le pôle Aragon au 2, rue de Rome (Rapport n°15-03-103)	41
5. Délibérations n° 05/2015 à 06/2015 : Conventions de mutualisation d'une psychologue du travail et d'une assistante sociale entre la commune de Villejuif et la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bievre (CAVB) (Rapport n° 15-03-102).....	42
6. Délibération n° 07/2015 : Cession, à l'euro symbolique, au profit du Syndicat intercommunal pour la gestion de la géothermie de la parcelle de terrain située à Villejuif (Val-de-Marne), 21ter, rue Jean-Baptiste Baudin, cadastrée section J numéro 152 (Rapport n° 15-03-102).....	42
7. Délibération n° 08/2015 : Décide de la cession au profit de M. Zahir Rahmouni et de son épouse Mme Zina Rahmouni née Takerkart du terrain situé 5bis rue Eugène Pelletan à Villejuif, cadastré section N numéro 115 au prix de 230 000 euros (Rapport n°15-03-201)	43
8. Délibération n° 09/2015 : Révision des tarifs des droits de places des marchés forains au 1er mars 2015 (Rapport n°15-03-208)	43
9. Délibération n° 10/2015 : Accompagnement d'un sportif de haut niveau, Trésor MAKUNDA (contrat d'image) (Rapport n°15-03-308)	44
10. Délibération n° 11/2015 : Convention d'objectifs et de financement N° 201400063 relative au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017 (Rapport n°15-03-307).....	45
11. Délibération n° 12/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association réseau Carel (Rapport n°15-03-304)	47
12. Délibération n° 13/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association des Utilisateurs des logiciels OPSYS ARCHIMED (ADULOA) (Rapport n°15-03-302)	47
13. Délibération n° 14/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association Images en Bibliothèques (Rapport n°15-03-303)	47
14. Délibération n° 15/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association VALMEDIA 94 (Rapport n°15-03-305).....	47
15. Délibération n° 16/2015 : Approbation du nouveau règlement intérieur du réseau de lecture publique (Rapport n°15-03-306)	48
16. Délibération n° 17/2015 : Signature d'une convention relative à la mise en place de séances de lecture à voix haute dans les structures de la Petite Enfance de la Ville, entre l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 94), la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne (LDE 94) pour le compte de l'Association nationale "LIRE ET FAIRE LIRE" et la ville de Villejuif (Rapport n°15-03-301)	48
17. Délibération n° 18/2015 : Avenant n°1 au marché n° 34063 du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maternelle Jean Vilar (Rapport n°15-03-206).....	49
18. Délibérations n°19/2015 à 20/2015 : Marché de travaux pour la réfection et la mise en sécurité des toitures de la maternelle Pasteur et MPT Jules Vallès – Autorisation de lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée et de signature de marché – Demande de subvention auprès du Conseil général du Val-de-Marne au titre de son programme d'encouragement aux équipements de proximité (Rapport n°15-03-207)	49
19. Vœu	50

Monsieur le Maire

Il était prévu de débattre du PADD. Nous avons reçu très récemment des avis de personnes publiques associées qui nécessitent des amendements au document que vous aviez reçu pour le Conseil qui aurait dû se tenir en février. Considérant que ces amendements doivent être portés à votre connaissance dans les délais légaux, et qu'ils doivent pouvoir être examinés et débattus préalablement au Conseil, notamment en commission, je vous propose de reporter ce point au Conseil du 27 mars.

Je tenais également à souhaiter la bienvenue à Madame PITREY, qui va prendre en charge la direction informatique, la direction financière et la direction des ressources humaines.

- **Approbation du Compte rendu de la séance précédente, du 17 décembre 2014.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Monsieur CARVALHO

En page 19, il convient de remplacer « l'année dernière » par « lors du précédent mandat ».

Madame CORDILLOT

En page 46, concernant mon intervention sur le CRACL de la ZAC Aragon, il est indiqué que le Conseil municipal s'était tenu le 16 septembre. Or il a eu lieu le 26 septembre.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Madame CORDILLOT

Vous avez pris des arrêtés concernant la tarification. Certes, la grille des tarifs nous a été transmise, mais nous n'avons aucune indication sur le montant des évolutions. Je demande que ces augmentations nous soient précisées.

S'agissant des marchés, je vous rappelle que, conformément au règlement de la commission d'appel d'offres, vous devez informer systématiquement la commission de tous les MAPA dont le montant est supérieur à 15 000 euros. Or un certain nombre de marchés qui figurent dans la liste dépassent ce seuil, et n'ont pas fait l'objet d'une présentation devant la commission. Vous aviez pourtant pris cet engagement.

Monsieur le Maire

Nous allons corriger cette erreur. Ce point était acté. Je demande que les informations soient communiquées, quel que soit le montant.

Madame DA SILVA

Une étude avait déjà été menée sur l'évaluation des perspectives scolaires à l'horizon 2020, pour un montant de 68 000 euros. N'aurait-il pas été plus pertinent de faire évoluer cette étude plutôt que d'en commander une nouvelle ?

Monsieur le Maire

Cette évaluation ne tient pas seulement compte des impacts sur les écoles, mais sur tous les équipements publics, ce qui n'était pas le cas dans la précédente étude.

Madame CORDILLOT

Vous ne m'avez pas répondu au sujet des augmentations de tarif.

Monsieur VIDAL

La hausse correspond à l'augmentation du coût de la vie. Je vous apporterai la réponse exacte.

PREND ACTE

• Point d'information concernant les rythmes scolaires

Madame OUCHARD

Je vais vous faire un rappel du cadre national :

- 24 heures d'enseignement par semaine.
- Cinq matinées de classe dans la semaine.
- École le mercredi matin (sauf dérogation).
- 3 heures 30 d'enseignement maximum par demi-journée.
- 1 heure 30 minimum de pause méridienne.

A Villejuif, nous avons retenu une pause méridienne de 2 heures, pour permettre aux enfants de déjeuner. Les horaires des écoles imposés par la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) au 3 juillet 2014 sont :

- 9h-12h : classe.
- 12h-14h : pause déjeuner (sauf mercredi).
- 14h-16h15 : classe (sauf mercredi après-midi).

Si l'on maintenait l'organisation actuelle à la rentrée scolaire 2015, nous ne pourrions pas prétendre au fonds de soutien d'amorçage. Au fil des réunions avec les représentants des parents d'élèves, nous avons pu comprendre que l'école à 9 h impacterait le budget de certaines familles, en raison de la présence en accueil de loisirs (ADL) de 8h30 à 9h. En outre, des enfants sont actuellement laissés sans surveillance devant des groupes scolaires dès 8h20. La semaine est peu mobilisable pour les apprentissages, car les enfants décrochent dès le jeudi matin.

L'objectif de la municipalité est de faire évoluer l'organisation scolaire en vue de la construction d'un projet éducatif territorial (PEDT) permettant le versement du fonds d'amorçage, qui repose sur un parcours éducatif de qualité offrant aux enfants une continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

A la suite des réunions du groupe restreint du PEDT, nous avons rencontré les enseignants, le personnel communal ainsi que les représentants des associations de parents d'élèves. Trois propositions d'emploi du temps ont été élaborées.

➤ **Première proposition**

Cette proposition avait été rédigée par le groupe restreint du PEDT, en tenant compte de l'apport de la chronobiologiste.

- 8h30-12h00 : classe.
- 12h-14h : pause déjeuner (sauf mercredi).
- 14h-16h10 : classe ou nouvelle activité périscolaire (NAP) lundi, mardi ou jeudi.

Le fait de commencer à 8h30 permet aux familles les plus impactées au niveau budgétaire de pouvoir placer leur enfant dès 8h20. Ne se poserait plus le problème de l'ADL entre 8h20 et 8h50, sachant que la municipalité ne peut pas se permettre de rendre ce temps d'accueil gratuit.

Cette proposition a pour avantage d'offrir des matinées plus longues, où les élèves sont plus attentifs, ce qui leur permet de travailler sur les fondamentaux. De plus, elle repose sur une régularité dans le rythme. Elle a pour inconvénient un retour à 8h30 et un commencement des apprentissages tôt le matin.

➤ **Deuxième proposition**

- 9h00-12h00 : classe
- 12h-14h : pause déjeuner (sauf mercredi)
- 14h-17h00 : classe ou NAP lundi, mardi ou jeudi néant

54 % des parents ont indiqué être favorables à un commencement à 9h, à condition que la commune prenne en charge la gratuité du temps d'ADL entre 8h30 et 9h. Le comité restreint a néanmoins voulu prendre en compte les souhaits des parents d'élèves en termes d'horaires.

Cette solution comporte plusieurs avantages :

- Régularité des horaires.
- Horaire du matin inchangé.
- Temps d'ADL plus court le soir.
- Début des apprentissages plus tard pour les petits

Ses inconvénients sont les suivants :

- ADL payant de 8h30 à 9h.
- Heure de fin de classe tardive.

- Temps de présence en collectivité plus long.

➤ **Troisième proposition**

Des parents d'élèves nous ont demandé de réfléchir à un commencement à 8h45. La troisième proposition retient cette hypothèse.

- 8h45-12h00 : classe (sauf mercredi matin 8h45-12h15).
- 12h-14h : pause déjeuner (sauf mercredi).
- 14h-16h30 : classe ou NAP lundi, mardi ou jeudi.

Les avantages de cette solution sont de favoriser les activités après l'école et d'offrir un temps d'ADL plus court le matin et le soir.

Ses inconvénients tiennent au changement d'horaire le mercredi midi et au temps important de présence des enfants en collectivité.

➤ **Organisation des NAP**

Nous avons demandé à l'ensemble des animateurs et des directeurs d'ADL de réfléchir à l'organisation qui leur semblait la plus simple, tout en veillant à l'intérêt de l'enfant.

Lors de la dernière réunion du groupe restreint du PEDT, nous avons identifié plusieurs grandes pistes :

- un regroupement des NAP sur une après-midi par semaine ;
- une répartition par école du jour des NAP ;
- une mutualisation des équipements et du personnel intervenant afin de fidéliser les encadrants.

L'objectif est de conserver la même équipe d'animateurs. A ce jour, nous ne savons pas comment nous allons organiser la rotation d'une école à une autre.

Nous avons estimé les besoins d'encadrants, en nous basant sur les normes fixées par le décret :

- un encadrant pour 10 enfants en maternelle ;
- un encadrant pour 14 à 18 enfants en élémentaire, selon l'activité.

Le besoin supplémentaire d'encadrants a ainsi été chiffré à 24 en maternelle, et de 27 à 43 en primaire.

Nous allons percevoir l'intégralité du fonds d'amorçage 2014-2015, qui est estimé à 280 000 euros. L'aide spécifique de la CAF nous serait versée dès la mise en place des NAP en septembre.

Monsieur GIRARD

Que de temps perdu ! Ces différentes propositions rejoignent celles que nous avons déjà exprimées auparavant.

Comment allez-vous arbitrer entre ces trois propositions ? Un certain nombre d'éléments vont dans le sens du rythme de l'enfant. Cependant, pour me forger une opinion, je souhaiterais connaître l'avis de la communauté éducative. De plus, nous mesurons assez mal l'impact économique des différentes hypothèses pour la commune.

Madame OUCHARD

Une réunion publique rassemblant les parents d'élèves et la communauté éducative se tient le 13 mars à 20h30 aux Esselières. Nous allons leur présenter cette procédure, qui représente une étape dans l'écriture du PEDT. Il convient de rappeler que si la commune ne fait pas état de l'avancement de cette procédure, elle ne bénéficiera pas du fonds d'amorçage ni des aides pour la mise en place des NAP. A l'occasion de cette réunion, nous allons recueillir le ressenti des parents et de la communauté éducative sur ces trois propositions. Parallèlement, nous allons les chiffrer en termes humains et budgétaires afin de voir celle qui peut le mieux s'adapter à notre commune. Ensuite, le groupe restreint pourra statuer sur un choix. Les trois tableaux seront présentés aux Conseils d'école. Chaque école pourra ainsi voter. Le tout sera transmis à l'inspectrice de l'Education nationale qui, elle-même, transmettra l'ensemble des données à l'inspection académique. Le dossier complet sera ensuite remis à la Rectrice. Il reviendra à cette dernière de statuer. Dans les trois propositions, nous envisageons des NAP sur une durée de 3 heures. Nous revenons donc aux conditions prévues par le décret Hamon.

Madame TAILLE-POLIAN

La proposition de Villejuif correspondra-t-elle à celle qui aura recueilli une majorité d'avis favorables dans les Conseils d'école ?

Madame OUCHARD

Nous allons présenter ces trois propositions lors de la réunion du 13 mars. Un vote interviendra ensuite dans les Conseils d'école.

Madame TAILLE-POLIAN

La proposition portée par la municipalité auprès de l'Education nationale sera-t-elle celle que les Conseils d'école soutiennent.

Madame OUCHARD

Le tableau qui sera retenu lors de la réunion du 13 mars sera soumis au vote des Conseils d'école. La question de la nouvelle organisation de la semaine de la rentrée 2015 y sera débattue.

Madame TAILLE-POLIAN

Les Conseils d'école se prononceront donc sur une seule proposition. La procédure n'est pas claire.

Monsieur le Maire

Les trois scénarios seront soumis aux Conseils d'école exceptionnels qui vont se tenir du 9 au 23 mars. A l'issue des votes, un scénario sera retenu. Il sera ensuite soumis à la DASEN, à qui revient la décision finale. Nous soutiendrons le scénario retenu par les Conseils d'école.

Madame LEYDIER

Depuis une semaine, une affiche annonce la réunion du 13 mars. Cependant, la communication auprès des parents ne paraît pas suffisante.

Madame OUCHARD

Un flyer a été distribué dans les écoles.

Madame LEYDIER

Non.

Madame OUCHARD

Je regrette que nos services n'aient pas correctement transmis cette information.

Madame LEYDIER

Les représentants des parents sont obligés de s'assurer que les parents ont bien vu les affiches pour les informer de cette réunion. Il n'y a pas eu de mot dans les cahiers des enfants pour informer les parents.

Madame OUCHARD

On m'a assuré que les flyers avaient été distribués dans certains groupes scolaires depuis lundi matin.

Madame LEYDIER

Il n'a pas été distribué à l'école Wallon.

Monsieur BADEL

Ni à l'école Marcel Cachin.

Monsieur LIPIETZ

Les pauses méridiennes et les NAP seront-elles assurées par les mêmes équipes ? Si c'est le cas, les personnes risquent d'être dispersées pendant les pauses méridiennes, avant d'être affectées dans un secteur d'écoles précis.

Madame OUCHARD

Je ne peux pas répondre. Les animateurs et les directeurs ne m'ont pas rendu les résultats de leurs réflexions sur l'organisation. Nous n'avons donc pas encore mené notre analyse. Il n'est pas question de leur imposer une organisation. Elle doit émerger de leurs travaux, qui visent à intégrer au mieux ce temps d'activité périscolaire et à réfléchir à un fonctionnement le plus judicieux, dans l'intérêt de l'enfant.

Madame DA SILVA

Je déplore que vous ne nous ayez pas transmis en amont les trois scénarios proposés, alors que vous m'aviez confié que le document était déjà prêt lors du précédent Conseil qui n'a pas pu se tenir. Par respect pour les conseillers municipaux, vous auriez dû nous les faire suivre.

Vous avez proposé plusieurs scénarios. L'un d'eux est-il privilégié par la majorité ?

Vous indiquez que vous vous êtes entretenu avec des agents. En dehors des animateurs, avez-vous impliqué tous les agents qui travaillent dans les écoles : dames de ménages, ATSEM, acteurs des services techniques, gardiens ? L'impact sur leur activité a-t-il été mesuré ? Vous avez jusqu'au 31 mars pour faire remonter le scénario qui sera retenu par les Conseils d'école.

Cependant, nous ne disposons d'aucun élément sur l'impact budgétaire, alors que celui-ci n'est probablement pas négligeable.

J'ai entendu plusieurs questions en provenance des parents. Ils s'interrogent sur les NAP le lundi. D'autres se demandent si la qualité et le taux d'encadrement de la pause méridienne seront maintenus.

Enfin, nous avons porté un vœu sur les Réseaux d'éducation prioritaire (REP). Avez-vous de nouvelles informations sur cette problématique ?

Madame OUCHARD

Je ne peux pas répondre à la place des salariés. L'ensemble du personnel communal qui intervient autour de l'école sera convié pour échanger, d'autant plus que, dans certains cas, il conviendra de modifier les profils de postes et les horaires. Nous allons devoir réfléchir avec eux et mesurer l'impact budgétaire.

L'organisation des NAP ne pourra pas contenter tout le monde. Certains parents critiquent la possibilité de NAP le lundi. Cependant, il paraît plus important de s'assurer que le vendredi, aucun mineur ne traîne en ville à partir de 14h. Il nous reviendra de réfléchir intelligemment au contenu de ces NAP pour que nous puissions obtenir l'adhésion des enfants inscrits. Nous allons mener une réflexion de groupe avec les animateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Le taux d'encadrement annoncé pour les NAP sera pratiquement similaire à celui des pauses méridiennes. Nous allons retravailler la pause méridienne pour l'organiser autrement. Cependant, comme nos réflexions sont en cours, je ne peux pas vous donner d'éléments précis.

Pour les NAP, le taux d'encadrement devrait être de :

- un pour 10 en maternelle ;
- un pour 14 à 18 en élémentaire, selon l'activité proposée.

S'agissant des REP, nous avons écrit à deux reprises à l'inspectrice académique. Nous avons ensuite saisi Madame la Ministre. Je vais vous donner lecture de sa réponse :

« Monsieur le Maire,

Vous avez attiré mon attention sur la situation des collèges Guy Môquet et Louis Pasteur de Villejuif dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire.

Je tiens à vous dire toute l'importance que j'attache, comme vous, à la nécessité de lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux.

La difficulté scolaire est aujourd'hui concentrée sur certains territoires où les élèves sont le plus souvent issus de familles défavorisées. Lutter contre les inégalités, c'est donner aux élèves les mêmes chances de réussite, où qu'ils soient.

Suite aux assises de l'éducation prioritaire qui se sont tenues dans les académies à l'automne 2013, il a été établi que la cartographie des établissements relevant de l'éducation prioritaire devait être actualisée en fonction d'un indice social calculé à partir de différents critères objectifs de difficultés impactant la réussite scolaire. Les quatre indicateurs qui le composent (pourcentage d'élèves issus de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, pourcentage d'élèves boursiers, pourcentage d'élèves résidant en quartier prioritaire de la ville, pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}) ont été définis par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Education nationale en toute indépendance. Ce nouvel indice social permet d'identifier de manière plus

juste les établissements qui nécessitent des moyens supplémentaires pour offrir à leurs élèves les mêmes chances de réussite.

La réforme de l'éducation prioritaire a été préfigurée à la rentrée scolaire sur 102 réseaux. Elle sera déployée, à compter de la rentrée 2015, sur 1 089 réseaux dont 350 regrouperont les situations les plus difficiles. Les recteurs ont été chargés de conduire avec les élus et les parlementaires une consultation qui soit au plus près des réalités du terrain sur la base de l'indice social et du contingent que leur académie a reçu. Dans ce cadre, l'académie de Créteil bénéficie d'un contingent de 130 réseaux (dont 34 REP+).

Vous m'avez alertée sur la situation des collèges Guy Môquet et Louis Pasteur de Villejuif, pour lesquels, au vu de leurs indicateurs, une sortie de l'éducation prioritaire est envisagée. Eu égard aux indicateurs académiques mentionnés, les collèges Guy Môquet et Louis Pasteur de Villejuif et les écoles qui en dépendent n'ont pas pu intégrer la nouvelle zone.

Néanmoins, je suis en mesure de vous annoncer que ces collèges et les écoles qui l'alimentent disposeront de moyens d'enseignement proportionnés à la situation économique et sociale de leur population scolaire. En effet, je souhaite, parallèlement à la réforme de l'éducation prioritaire, mettre en œuvre à compter de la rentrée 2015 des modalités nouvelles de répartition des moyens d'enseignement pour mieux tenir compte des difficultés sociales réelles de chaque école et établissement.

Le système actuel d'allocation des moyens produit un effet de seuil important. Les écoles et établissements ordinaires reçoivent un nombre de postes d'enseignants en fonction avant tout de leur nombre d'élèves et de leur nombre de classes. Seuls les écoles et collèges relevant de l'éducation prioritaire reçoivent des moyens supplémentaires.

Demain, l'allocation des moyens se fera, dans une double logique de justice sociale et de transparence, sur la base de la difficulté sociale effectivement constatée des écoles et des établissements.

Enfin, s'agissant des enseignants, leur régime indemnitaire est protégé par la clause de sauvegarde pour une durée de trois ans. Ils conservent donc le bénéfice de l'indemnité spécifique qu'ils percevaient. S'ils le souhaitent, les enseignants qui voudront rejoindre un poste comparable où la nouvelle indemnité sera versée bénéficieront d'une bonification de points dans le cadre du mouvement départemental. »

Cette réponse ne nous satisfait pas. J'avais interpellé Madame la Rectrice, Madame l'Inspectrice académique et Madame la Ministre sur la situation du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier. Une enquête administrative a été menée en début d'année. Nous n'en connaissons pas les résultats. J'écrirai à nouveau à Madame la Ministre en lui précisant les derniers éléments en matière de politique de la ville.

Madame TAILLE-POLIAN

Vous aviez indiqué que la rentrée s'était bien déroulée sur le plan des rythmes scolaires. Nous avons cependant entendu parler d'enfants qui restent seuls devant les grilles de l'école. Les nouveaux horaires ont donc posé des difficultés.

Je voudrais revenir sur la question de la cantine le mercredi, qui est une revendication de parents d'élèves. Il peut être compliqué de récupérer son enfant à midi. De nombreuses collectivités ont mis en place un service de cantine le mercredi, avec une possibilité de récupérer son enfant à l'issue de l'heure de cantine. Ce système permet d'éviter aux enfants de se retrouver devant la grille de l'école à attendre leurs parents. Cette solution serait très bénéfique pour les familles et les enfants.

Par ailleurs, les parents s'interrogent sur la gratuité des NAP.

Madame OUCHARD

Je vous ai déjà indiqué que nous ne pouvons pas assurer une restauration scolaire le mercredi car les finances ne nous le permettent pas.

La gratuité des NAP a été annoncée depuis novembre 2014, au moment où nous avons lancé le processus d'élaboration du PEDT. Le positionnement de la municipalité a toujours été clair dans ce domaine.

Madame DA SILVA

J'espère que la gratuité ne s'appliquera pas que la première année.

J'ai parlé de l'impact sur nos agents. Avez-vous sollicité le monde culturel et sportif, qui sera également impacté ?

Madame OUCHARD

Tout le personnel qui gravite autour de la communauté éducative est associé à ces réflexions.

Monsieur PERILLAT

Vous avez évoqué un besoin supplémentaire de 24 encadrants en maternelle et de 27 à 43 en élémentaire. Ces besoins sont-ils exprimés en Equivalent à temps plein (ETP) ?

Madame OUCHARD

Je m'exprime en nombre d'animateurs. Je ne peux pas vous dire à combien d'ETP ces besoins correspondent. Au préalable, nous devons nous accorder sur l'organisation et la planification pour couvrir les différentes écoles.

Monsieur PERILLAT

Je viens de faire un rapide calcul. L'emploi de 51 à 67 ETP représente entre 1,7 et 2,3 millions d'euros. Ce volume important est à mettre en regard des 286 000 euros apportés par l'Etat et des aides de la CAF. Il faut espérer que la ville ne va pas devoir fermer d'autres services pour trouver des moyens pour financer celui-ci.

1. Délibération n° 01/2015 : Rapport annuel 2013/2014 sur la situation en matière de Développement Durable (Rapport n°15-03-202)

Madame CASEL

Je voudrais remercier Jeanne LAFORE, chargée de mission au développement durable, qui a rédigé ce rapport. Toutefois, il ne présente que le développement durable en 2013 et début 2014. Il convient donc d'y ajouter les nouvelles actions que nous avons entreprises depuis avril 2014.

Le développement durable est une notion simple, pour un immense chantier, un projet énorme et passionnant. Il faut imaginer la ville dans 10 ans et plus, et tout faire pour qu'elle soit la plus vivable possible, en s'adaptant pour faire face aux changements climatiques qui vont entraîner :

- des intempéries de plus en plus fréquentes et intenses ;
- des élévations de température dangereuses dans les villes avec la réverbération ;

- la diminution de ressources.

Ces changements doivent nous inciter à moins consommer et à mieux recycler. Mais ces problèmes sont aussi une chance. Ils vont nous inciter à être plus créatifs, plus proches de nos vrais besoins et plus solidaires dans un monde plus juste. Le développement durable est à la fois un projet social, économique et culturel, un vrai projet de société.

La tâche est vaste, mais le chemin est déjà tracé, grâce aux actions menées avec les autres villes de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre (CAVB), avec lesquelles nous sommes fréquemment en contact, et dans deux ans, avec des villes plus éloignées. Notre objectif est que Villejuif soit devenue une ville exemplaire avant la fin de la mandature.

Avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Climat Energie Territorial (PCET), des dizaines d'actions vont être initiées. Nous avons déjà lancé :

- un projet phyto contre la pollution de l'air et de l'eau, avec la suppression programmée des pesticides ;
- un plan vélo, qui va améliorer la cyclabilité et les transports doux pour diminuer le bruit et la pollution ;
- une démarche pour améliorer le tri dans les écoles et à la mairie ;
- une charte pour que les événements deviennent écoresponsables ;
- un projet d'une école développement durable qui, à partir de l'année prochaine, va servir de modèle pour toutes les écoles de la ville ;
- la diminution du gaspillage ;
- la poursuite des achats éthiques et moins consommateurs de CO₂ ;
- la mise en place d'une épicerie solidaire, d'une régie de quartier et des Conseils de quartiers.

Notre but est d'accéder à la labélisation de notre ville. Mais cet objectif sera difficile à atteindre cette année pour des raisons financières. Organiser le développement durable au sein de la mairie est nécessaire, mais largement insuffisant. Le développement durable est une prise de conscience de tous, un désir de chacun, une vision de l'avenir. A Villejuif, nous devons convaincre 56 000 habitants. Parmi eux se trouvent beaucoup d'enfants dont la vie va être très différente de la nôtre. Nous devons les aider dès maintenant à s'adapter à un monde encore inconnu.

Pour cela, la ville a décidé d'organiser une grande Fête de la Nature les 30 et 31 mai, qui représentera une façon ludique et efficace de sensibiliser les habitants au respect de la nature, à son utilité et à tout ce qu'elle peut nous apporter. Ce sera une fête différente, 100 % développement durable, sans déchet, sans jetable. Cette fête vise à changer les habitudes et à ouvrir sur l'avenir. Il y sera question de recyclage, de compostage, de mieux se nourrir et de diminuer le gaspillage. Des ateliers et des repas végétariens seront organisés. Pour remettre la nature en ville et dans la nourriture, nous installerons des arbres fruitiers, des vignes et des jardinières comestibles. Nous parlerons aussi de végétalisation des surfaces et toitures, pour empêcher le ruissellement, et des murs, pour diminuer la température prévue pour les années à venir. On s'attend à plus de 35 pics de chaleur par an, ce qui rendra les villes étouffantes la nuit à cause de la réverbération. Des informations seront fournies sur les divers polluants qui nous entourent, ainsi que des idées pour embellir la ville et s'y sentir mieux.

Le développement durable est une chance pour tous, un autre monde qui s'ouvre à nous : un monde plus juste, plus équitable, moins polluant, moins consommateur.

Je suis fière de défendre ce sujet qui me passionne.

Madame TAILLE-POLIAN

Madame CASEL parle toujours avec ferveur de l'environnement. Elle nous a décrit une situation inquiétante au regard des changements climatiques, qui va empirer dès l'année prochaine. Elle a déclaré que les intempéries seraient de plus en plus fréquentes et importantes. En commission, lorsque j'ai demandé où en était le PCET, on m'a répondu que les élus de la majorité avaient pris connaissance la veille de l'étude menée lors du mandat précédent sur les investissements nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Lors de la commission suivante, qui débattait de ce rapport sur le développement durable, quand j'ai demandé où en était le PCET, Madame CASEL m'a répondu que, faute d'argent, la ville n'avait plus de moyens.

Il est donc possible d'afficher une forte implication. Mais la réalité budgétaire est tout autre. Il faut agir dès aujourd'hui sur des aspects importants qui nécessitent du temps. Or la ville ne s'engage pas.

Ce rapport est de bonne qualité. Lors du mandat précédent, nous avons souhaité nous doter de moyens pour éviter de confier ce travail à un cabinet d'études. Nous avons recruté une chargée de mission pour mener l'ensemble des projets. Cette personne effectue un travail remarquable. Cependant, j'ai cru comprendre que son poste avait évolué sur des responsabilités plus opérationnelles. Je m'interroge donc sur le recrutement d'un chargé de mission en développement durable. Il peut être délicat d'afficher de beaux sentiments tout en retirant des moyens d'action.

Beaucoup d'actions lancées lors du précédent mandat sont répertoriées dans ce rapport. Certes, on peut considérer qu'elles sont insuffisantes. Mais nous avons mis en place une politique d'envergure. Je regrette que, malgré les belles paroles, cette dynamique ne soit pas poursuivie à la même hauteur.

Madame CASEL

A mon arrivée, j'ai demandé à quelques cabinets de chiffrer un certain nombre d'actions : mise en place de compacteur, amélioration de l'isolation... J'ai été très déçue car j'ai réalisé que leur prix était très élevé !

Depuis, j'ai été très réconfortée car la 21^{ème} conférence pour le climat va se tenir du 30 novembre au 11 décembre. Il s'agira d'un moment très fort. Des décisions importantes doivent être prises. Pour cette raison, nous devons créer une dynamique à Villejuif. Des conférences sur le climat sont organisées dans de nombreux lieux. J'y ai notamment appris qu'une mairie pouvait toujours lancer de nombreuses actions et dépenser des fortunes, mais le principal est que chacun prenne conscience des enjeux, sinon les actions de la mairie ne serviront à rien.

Il existe de nombreuses solutions : co-voiturage, recyclage, baisse de la consommation du papier ou de l'eau. Les gisements pour la réduction de CO₂ se situent au niveau des habitants. Chacun de nous doit arrêter d'être égoïste, arrêter d'utiliser des bouteilles en plastique, ne plus jeter ses légumes dans l'incinérateur. De nombreuses actions simples sont possibles. Il faut arrêter de se reposer sur la force publique. Chacun doit consommer moins.

Beaucoup d'actions ont commencé. A la fin de mon mandat, en 2020, vous verrez le niveau que nous aurons atteint.

Madame GANDAIS

Je voudrais ajouter en complément que la ville doit s'engager dans un PCET. Nous devons réunir prochainement le comité de pilotage. Depuis le début du mandat, chaque fois que nous en avons eu la possibilité, nous avons mis en œuvre un certain nombre de travaux d'isolation des bâtiments. Cette année, des travaux prévus sont les suivants :

- réfection de la terrasse du groupe scolaire Joliot-Curie, qui va procurer une amélioration considérable en termes d'économie d'énergie ;
- isolation de la maternelle Pasteur et de la MPT Jules Vallès ;
- remplacement des fenêtres de l'école maternelle Pelloutier ;
- remplacement des lampes d'éclairage public par des LED.

Ces travaux permettent de réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre. S'agissant du poste de chargé de mission, cette question ne doit pas se poser dans ces termes. Le développement durable doit être pris en charge par chacun des agents de cette ville. Il doit constituer une mission transversale.

Monsieur LIPIETZ

Toutes les études insistent sur le fait qu'il est fondamental de commencer à lutter contre le gaspillage avant de se lancer dans des énergies alternatives. L'école Joliot-Curie sera raccordée à la géothermie l'année prochaine. Une telle démarche ne servirait à rien si nous n'avions pas réalisé auparavant les travaux qui viennent d'être mentionnés. Il importe de mener en priorité un effort de sobriété. Ensuite, se pose la question de l'efficacité. En troisième lieu seulement, il convient de changer la technique de production de l'énergie. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs !

Monsieur LAFON

Il faut éviter de dépenser de l'énergie et de polluer. La ville est responsable de ses bâtiments, dans le cadre de sa politique. Nous devons donc investir, pour assurer une gestion prévisionnelle du patrimoine. La dette ne doit pas être un prétexte perpétuel pour ne pas mener cette démarche.

L'éclairage public et les déchets sont ces compétences qui ont été transmises à la CAVB. Je me félicite que vous mentionniez ces actions, mais vous devriez rappeler qui en a la charge. Les déchets ont diminué de 9 %. Nous avons rempli notre mission. Chaque fois qu'un service mutualisé est efficace, il faut en parler.

Madame LEYDIER

Vous avez annoncé le projet d'école développement durable à l'école Henri Wallon. La réunion, prévue le 26 mars, a été annulée. On a signifié aux parents d'élèves que, faute de budget, le projet n'aurait pas lieu.

Il est bien d'avoir de bonnes intentions, mais encore faut-il se donner les moyens de les mettre en œuvre. Lors du premier Conseil, vous nous aviez offert un joli gobelet, que personne n'utilise. Il ne suffit pas d'avoir une bonne idée, il faut s'assurer qu'elle fonctionne. En matière de gobelet, par exemple, des collectivités territoriales ont modifié leurs machines à café pour que l'on réutilise toujours le même gobelet.

L'année prochaine, lorsque nous examinerons ce rapport, j'aimerais que vous nous présentiez des actions concrètes qui vont au-delà de vos bonnes intentions.

Madame CASEL

J'étais ce matin à l'école Henri Wallon. Un problème de car s'est posé. L'école avait demandé de pouvoir disposer d'un car pour visiter des lieux de recyclage. Or cette demande lui a été refusée. Il s'avère que la location coûte entre 1 000 et 1 500 euros. Le directeur de l'école est monté au créneau, et a annoncé la suppression de la réunion. Il était déjà de meilleure humeur ce matin. Je suis certaine que ce problème sera résolu. La réunion ne sera pas annulée. L'école est très motivée pour mener ce projet. A chaque Conseil, nous rappelons la nécessité de faire des économies. Nous n'avons pas les moyens de louer ce car.

Madame LEYDIER

Lors du dernier Conseil d'école, vous aviez indiqué devant des parents d'élèves que des cars ne servaient à rien. Vous vous contredisez !

Madame CASEL

La ville possède deux cars. Nous avons demandé un planning afin de trouver un horaire pour l'école Henri Wallon. Les choses sont en train de s'arranger. Ce problème, qui a commencé mercredi, est déjà quasiment résolu. Vous faites preuve de mauvaise foi. Je fais tout mon possible pour cette école. J'espère que, dès l'année prochaine, toutes les écoles vont recycler, et mettre en place des jardins.

Monsieur BADEL

Nous avons entendu un magnifique *credo*, qui relevait plutôt de la foi du charbonnier. En revanche, le volet des projets semble relativement vide. Le monde serait proche de sa fin à cause du réchauffement climatique. Il est donc impossible de se contenter de quelques petites actions anecdotiques, comme les gobelets. L'école développement durable ne se situe pas non plus sur la même échelle que les enjeux exposés.

S'agissant du plan vélo, je m'interroge sur le dispositif qui sera mis en place, ses modalités, son calendrier. Nous ne disposons d'aucun élément à ce stade. Madame CASEL a évoqué des éléments qui dépassent le cadre du rapport. Je souhaiterais que nous puissions être plus concrètement informés.

Je voudrais évoquer l'état de la voirie dans certains secteurs. Dans le sud de la ville, notamment, la voirie se trouve dans un état lamentable et se dégrade de jour en jour, y compris suite à des travaux. Je suis favorable à l'aménagement de pistes cyclables, mais il faudrait l'intégrer à un projet d'aménagement plus global. Si la voirie continue de se dégrader ainsi, les Villejuifois vont devoir acheter des 4x4 !

Enfin, concernant la rénovation des bâtiments, au-delà d'un certain nombre d'actions qui paraissent anecdotiques, les économies d'énergie et l'isolation des bâtiments sont des points essentiels. Ces questions sont à l'agenda en France depuis le premier choc pétrolier des années 1970. Or l'isolation des logements demeure souvent très médiocre. Il est nécessaire d'en faire une priorité, pour participer à la réduction de la consommation énergétique et de la pollution, tout en permettant de faire des économies concrètes sur la facture des ménages, des copropriétés ou du logement social. J'aimerais connaître vos projets en matière d'isolation de logements collectifs.

Madame TIJERAS

Nous avons visité des logements de l'OPH en centre-ville. En plein hiver, il y fait 25°C en permanence. Il existe certainement des pistes pour économiser l'énergie au niveau du chauffage dans les logements sociaux.

Madame GANDAIS

Je vous invite à lire la page 15 du VNV (VNV - journal municipal). Les LED sont installées par la CAVB, mais aussi par la ville. Elle a engagé une campagne similaire sur les espaces extérieurs de son patrimoine propre : groupes scolaires, stades, parcs. Le remplacement de 85 points lumineux dans le quartier des Hautes Bruyères, pour un montant de 110 000 euros, a permis de diminuer de 59 % la consommation électrique.

S'agissant des projets de la ville en matière d'environnement, je vous invite tous à assister à la réunion du 11 mars sur le volet environnement et espaces verts du PLU. Le bureau d'études détaillera les nouvelles règles que nous proposons de mettre en place en matière de lutte contre l'émission de gaz à effets de serre dans les nouveaux bâtiments.

Tous les Villejuifois intéressés par le plan vélo peuvent participer aux réunions publiques. La prochaine se tient le 25 mars. Les investissements futurs en matière de voirie prendront en compte les propositions du plan vélo, de manière à intégrer systématiquement la cyclabilité de la ville.

Enfin, en ce qui concerne le chauffage des logements de l'OPH, des pétitions ont circulé en début d'hiver pour protester contre des températures trop basses. Des visites ont été organisées. Des enregistreurs de température ont été mis en place. Chaque locataire qui a à se plaindre d'une température trop basse ou trop élevée peut demander l'intervention d'une équipe qui effectuera les réglages. De telles opérations ont été réalisées dans le secteur Eluard et le secteur Delaune. Je m'engage à porter cette question auprès de la direction de l'OPH.

Madame TIJERAS

J'entends cette même histoire depuis 10 ans. Chaque fois que l'on signale ce type de problème à l'OPH, un technicien installe un enregistreur de température. Généralement, il l'oublie et le laisse entre trois et six mois. Le technicien finit toujours par conclure qu'il n'existe aucun problème. Cette année, je ne me suis pas donné la peine d'appeler. Cependant, je peux vous assurer que la température s'est élevée à 25°C pendant tout l'hiver.

Ce problème n'est pas lié à la municipalité actuelle. Il perdure depuis très longtemps. Or cette question doit faire partie des problèmes qu'il faut aborder en priorité. Les dépenses de chauffage représentent des montants très élevés.

Monsieur le Maire

Nous sommes en train de travailler à la rédaction d'une charte avec l'ensemble des 28 bailleurs de Villejuif. Cette charte comportera deux volets principaux, dont l'amélioration du cadre de vie, où figurera la problématique de l'isolation.

S'agissant de la voirie, certaines personnes parlent souvent de la CAVB, non pas au titre d' élu de Villejuif, mais en tant que représentant de cabinet. Les budgets de la voirie sont alloués au niveau de la CAVB et sont répartis entre les villes. Malheureusement, le budget de cette année est en baisse significative pour les sept villes de la CAVB. Nous allons réfléchir à la manière de combiner différents travaux : tranchées pour la géothermie, enfouissement et rénovation des voies.

Madame TAILLE-POLIAN

Tout conseiller municipal a pris la peine de prendre connaissance des compétences qui ont été transférées à la CAVB. Ces questions n'ont rien à voir avec le positionnement professionnel des uns et des autres. Je vous demande de ne pas réitérer ce genre de propos, que je considère comme déplacés !

Nous vous demandons quels sont les projets structurants mis en place par la ville pour lutter contre les changements climatiques. Vous nous répondez que ce problème concerne les habitants et les bailleurs.

Monsieur le Maire a évoqué les bailleurs et la voirie. S'agissant des engagements en termes de développement durable, seuls les élus Verts défendent cette problématique. Ils sont peut-être les seuls à s'y intéresser dans cette majorité. Si elle était plus partagée, vous nous présenteriez probablement d'autres engagements. Le dossier du DOB comprend un projet de grand équipement sportif. Nous aurions préféré y voir un vrai plan d'investissement pour la rénovation de nos bâtiments, ou la mise en place d'un comité de pilotage sur ces enjeux. Cette situation est très révélatrice. Les élus Verts essaient, mais n'y parviennent pas !

Monsieur OBADIA

Vous êtes mal placés pour nous donner des leçons. Vous avez été élus pendant près de 90 ans. Vous nous parlez de mise aux normes de bâtiments, d'écologie et de pistes cyclables. Or vous n'avez jamais envisagé ces projets. Vous vous inquiétez de la hausse des tarifs. Mais nous n'augmenterons pas les impôts. Et nous sommes tous concernés par l'écologie, contrairement à ce que vous prétendez, quelles que soient les composantes de la majorité.

Monsieur LECAVELIER

Je récusé l'accusation selon laquelle seuls les élus Verts s'intéresseraient au développement durable. Cette accusation est déplacée. Quelles que soient les sensibilités politiques de la majorité municipale, nous nous intéresserons fortement à cette problématique. Nous n'avons pas à recevoir de leçon en la matière.

Madame LEYDIER

Je voudrais revenir sur le rapport, qui parle des réalisations dans le domaine du développement durable. Il apparaît que 95 % des actions ont été réalisées par l'ancienne majorité. Pour le moment, vous n'avez mis en œuvre que le plan phyto, le plan vélo et les gobelets.

Monsieur LIPIETZ

Ce rapport est un bilan. Par définition, pratiquement toutes les opérations ont été réalisées par l'ancienne majorité. Nous avons évoqué les projets comme le vélo, le plan phyto ou la rénovation des toitures d'école. Dans les écoles ou à la MPT Gérard Philipe, les toitures fuient depuis des années. Ces chantiers ne figuraient pas sur le cahier des travaux à réaliser l'année dernière. L'isolation des bâtiments publics relève bien de notre politique. Je ne comprends pas votre position. L'arrivée de la géothermie va s'autofinancer largement. Cependant, avant de faire venir une autre source d'énergie, il importe de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments publics. Un certain nombre de travaux annoncés par Madame GANDAIS figurent dans le DOB.

Monsieur GIRARD

Un peu de respect, Monsieur OBADIA ! Madame TAILLE-POLIAN était en charge de ces questions lors du précédent mandat. Les points qui figurent dans le rapport sont très positifs. Chacun l'a souligné.

Madame PIDRON

Certains élus ont emporté les gobelets le soir où ils ont été distribués. Ils peuvent les rapporter à chaque Conseil.

Madame CASEL

En moyenne, en France, les salariés utilisent cinq gobelets transparents par jour, ce qui représente au total des millions de gobelets. Or ils sont fabriqués avec du pétrole. Lorsqu'ils partent à l'incinérateur, ils polluent l'air.

Avec nos gobelets, en peu de temps, nous avons évité l'utilisation de milliers de gobelets transparents. Nous sommes très contents de cette opération, qui a permis de sensibiliser les agents. La distribution de gobelets était accompagnée d'un texte rappelant quelques bonnes pratiques. J'en ai donné aux élus de l'opposition. Si j'avais su, je m'en serais abstenue. Nous parviendrons à diminuer la pollution à travers des petits gestes comme celui-ci.

PREND ACTE

2. Délibération n° 02/2015 : Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur VIDAL

Avant de commencer ce débat, permettez-moi de remercier le remarquable travail des services lors du processus de construction budgétaire. Permettez-moi également de saluer la non moins remarquable coopération de l'ensemble des adjoints pour arriver à ce débat de ce jour.

Ces orientations budgétaires sont l'étape clé vers le premier budget de la majorité choisie par les Villejuifoises et les Villejuifoises en mars 2014, le premier à traduire les engagements pris.

Il s'agit d'engager la ville dans un nouvel élan, en proposant un service public de qualité répondant aux besoins de renouveau exprimés par les Villejuifoises, dans un contexte financier qui historiquement a été toujours contraint, mais qui pour la première fois passe au niveau « extrêmement contraint ».

Le contexte financier est difficile pour les collectivités locales et impacte directement la commune. A la croissance quasi nulle de l'économie du pays et de la zone euro depuis 2011, 50 milliards d'euros d'économie sont exigés des finances publiques sur trois ans dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité souhaité par notre gouvernement. Il impacte les collectivités territoriales pour 11 milliards d'euros. En termes de concours de l'Etat, le manque à gagner serait de 12,5 millions d'euros pour les recettes de Villejuif sur les trois prochaines années, ce qui ne peut pas être sans conséquences pour le fonctionnement comme pour l'investissement.

Parallèlement à la baisse de leurs ressources qui impacteraient les investissements locaux entre moins 10 et 30 %, et alors que les collectivités locales constituent le premier rempart face à la crise sociale qui secoue notre pays, celles-ci doivent répondre à une pauvreté qui s'intensifie toujours davantage, avec des inégalités qui se creusent de manière alarmante.

Le budget que nous souhaitons ne sera pas un budget d'austérité. Pour autant, un esprit de sagesse et de responsabilité en est le fil rouge. La problématique à laquelle nous répondons sera de concilier la mise en œuvre du projet municipal tout en faisant face à un niveau de contrainte financière jamais atteint. Les efforts d'aujourd'hui permettront de reconstituer nos capacités d'investissement pour demain et d'arriver à un équilibre excluant au maximum la solution de l'emprunt dans les exercices à venir.

Au-delà d'une baisse des ressources, qui dépassera largement les 2 millions d'euros, les dépenses incompressibles et hausses automatiques accroissent encore les difficultés pour trouver cet équilibre :

- réforme du régime indemnitaire, avec la refonte des grilles des agents de catégorie C dont le coût est estimé à environ 500 000 euros pour la commune et 17 000 euros pour le CCAS.
- mise en place des nouvelles activités périscolaires à l'automne 2015.
- montée en puissance du FPIC.

Ces hausses s'inscrivent en outre dans un contexte de hausse de la population.

L'audit financier nous invite à lancer un plan de redressement basé sur l'assainissement des comptes sur la durée du mandat. Au nom de la responsabilité, toutes les marges de manœuvre doivent être recherchées pour ne pas laisser aux seuls investissements la fonction d'accuser les baisses de dotations. L'innovation est une des clés. Nous pouvons diversifier et optimiser les ressources, rationaliser l'organisation des services et des processus, adapter nos modes de gestion et de production. Le privé n'est pas un tabou. Il peut même être salutaire à condition de l'encadrer et le soumettre à nos attentes en termes d'intérêt général et de maintien du service public local.

Ainsi, les mesures proposées consisteront, dès le budget 2015, à opérer :

- une réduction et une maîtrise rigoureuse des dépenses ;
- une recherche systématique de financements extérieurs ;
- l'affectation de toute recette nouvelle à la réduction du poids de notre dette ;
- une limitation du montant des nouveaux emprunts à un niveau inférieur au capital remboursé sans jamais atteindre un plafond fixé à 6 millions d'euros ;
- une volonté d'augmenter nos recettes ou d'en développer de nouvelles (taxe de séjour, stationnement, refonte des tarifications de nos activités) sans augmenter les taux de fiscalité des ménages.

Des efforts conséquents seront donc nécessaires et impliqueront :

- une politique de recrutement stricte, sachant que les dépenses de personnel de la ville s'établissaient à près de 50 millions d'euros, pour représenter près de 58 % des recettes de fonctionnement, avec une moyenne de dépense par habitant (841 euros) très au-dessus de la moyenne de la strate (745 euros) ;
- une réduction des dépenses courantes de fonctionnement dont le montant s'est élevé à près de 20 millions d'euros en 2014, et qui seront réduites de 10 % par rapport au budget supplémentaire 2014 ;
- une diminution du montant global des subventions qui était de 1,71 million d'euros en 2014 (hors subvention du CCAS) et sera ramené à 1,62 million d'euros, soit -5,14 % par rapport au budget supplémentaire 2014.

Dans le même temps, il s'agira d'intégrer les ressources nécessaires pour répondre aux secteurs considérés comme prioritaires par les Villejuifois qui nous ont fait confiance :

- la sécurité publique ;

- l'amélioration du cadre de vie (propreté, espaces verts) ;
- le développement économique et de l'emploi ;
- notre politique éducative et notamment l'intégration des NAP dans les écoles maternelles et primaires.

Il nous faudra également assumer notre engagement dans les projets majeurs nécessaires à la redynamisation de la ville. Villejuif prendra toute sa place dans le futur Grand Paris en répondant aux enjeux du développement économique et durable, de la vie culturelle et associative, de la politique du logement, de l'urbanisme et des déplacements ou encore du rayonnement international.

L'année 2015 va être marquée par le début d'immenses chantiers qui vont profondément modifier notre ville : déploiement de la géothermie, début des chantiers des deux lignes de métro 14 et 15, reprogrammation de l'opération Aragon, ZAC Campus Grand Parc devenue Opération d'Intérêt National, opération de rénovation urbaine des quartiers sud. Ces chantiers s'intègrent pleinement dans le programme municipal que nous avons construit autour de ses huit axes :

- le développement économique et l'emploi ;
- la sécurité publique dans une ville plus propre ;
- une urbanisation maîtrisée ;
- la solidarité et la préservation du lien social ;
- la santé et la qualité de vie préservées ;
- l'école, le périscolaire, la culture et le sport pour tous ;
- une démocratie participative et transparente ;
- une fiscalité et une gestion de la dette raisonnée.

Je vais maintenant vous présenter les tableaux qui montrent les grandes lignes du futur budget que nous soumettons au débat.

Rappelons qu'un budget local comporte deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement, qui regroupe, d'une part toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (dont les charges de personnel) et d'autre part toutes les recettes pouvant y être placées (dont les dotations de l'Etat et le produit de l'imposition locale).
- la section d'investissement, qui comporte d'une part les dépenses d'équipement de la collectivité ou le remboursement du capital de la dette et, d'autre part, les recettes propres d'investissements comme les taxes d'aménagements, le FCTVA et divers fonds de concours.

Au sein de ces recettes d'investissement, se trouve aussi une recette un peu particulière, appelée l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ La section de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à ce stade à 83,4 millions d'euros, soit une diminution de 4 % par rapport au BP 2014. Sur la seule année 2015, nous allons donc devoir faire face à une diminution de près de 3,5 millions d'euros.

Je vous propose de détailler les recettes.

- Les produits de la fiscalité seraient quasi stables à près de 35,1 millions d'euros.
- Les concours de l'Etat pèseront pour près de 17,9 millions d'euros, soit une baisse de près de 4 %.
- Les autres recettes sont également en baisse de plus de 3,5 % pour finir à 13,8 millions d'euros.
- Les attributions et compensations en provenance de la CAVB seront globalement stables à 16,5 millions d'euros.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles se monteront à 73,7 millions d'euros, soit une baisse de 2,25 %. Si les recettes fiscales constituent la première contribution aux recettes de fonctionnement, les dépenses de personnel représentent près des deux tiers des dépenses de fonctionnement. Il est donc judicieux d'y consacrer une attention particulière, d'autant que, depuis 2011, nous avons constaté une inflation galopante de celle-ci.

Ces dépenses de personnel sont estimées à 50,7 millions d'euros. Elles seront contenues à une hausse de 1,79 %, liée en très grande partie à la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour près d'un point, ainsi qu'à la revalorisation des catégories C prévue par le législateur et, pour une moindre part, à notre adhésion aux ASSÉDIC.

La courbe illustrant la progression des dépenses de personnel depuis 2009 rappelle que, comme nous l'avons annoncé dès la lettre de cadrage politique et budgétaire de septembre dernier, l'enjeu est l'amélioration nécessaire de l'efficacité des services rendus à la population, sans dégradation des conditions de travail des agents et dans le cadre d'une démarche concertée avec les organisations syndicales.

Les autres dépenses sont estimées à 23 millions d'euros, en baisse de 10 %.

Je tiens à souligner le choix volontariste de notre exécutif à sacrifier notre budget dit « de solidarité ». Nos subventions pour le mouvement sportif, pour le CCAS et notre politique de santé seront en effet maintenues au niveau de 2014, ce qui est une performance.

In fine, la rationalisation de nos dépenses doit nous permettre d'atterrir avec une épargne dite « de gestion » de près de 10 millions d'euros, à laquelle il convient de retirer les importants intérêts de notre dette, ce qui doit nous permettre d'atteindre une épargne brute d'environ 5 millions d'euros.

Au-delà de l'inconfort de mon rôle, nombreux sont ceux qui me font part de leur franc mécontentement et de leur incompréhension, qu'ils soient élus ou membres de l'administration. Je suis certain que l'opposition saura en rajouter. Sachez néanmoins que, malgré les efforts consentis par tous, cette épargne brute à 5 millions d'euros ne permettra pas de couvrir l'annuité de la dette qui se monte à plus de 6,6 millions d'euros.

➤ La section d'investissement

Après remboursement du capital des emprunts, les recettes d'investissement sont globalement estimées à 14 millions d'euros.

Les recettes propres d'investissement (taxe d'aménagement, amendes de police, FCTVA) sont estimées à 2,88 millions d'euros, en hausse de 2,49 %.

Les recettes globales d'urbanisme s'élèvent autour de 10 millions d'euros, grâce notamment à la gestion active de notre patrimoine évaluée à 7,25 millions d'euros en 2015, qui permettra de maintenir nos dépenses d'investissement.

Ces dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 18,14 millions d'euros. Le solde entre dépenses et recettes devra être financé par l'emprunt. Il est de 4,19 millions d'euros à ce jour, bien en deçà du montant du plafond d'emprunt fixé à 6 millions d'euros dans la lettre de cadrage.

S'agissant des dépenses récurrentes, les travaux en régie sont évalués à 0,4 million d'euros en 2015. Au sein de l'enveloppe de plus de 6 millions d'euros pour le maintien de notre patrimoine, la rénovation des divers bâtiments et équipement représentent une enveloppe de 4 millions d'euros. Les économies d'énergie générées par certains travaux devraient permettre d'obtenir une recette de 0,19 million d'euros. Par ailleurs, les dépenses relatives au renouvellement des matériels, mobiliers et outils informatiques représentent 1,5 million d'euros en 2015.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une enveloppe de 0,3 million d'euros a été fléchée pour la mise en place des NAP. Des investissements de sécurité ou réglementaires sont également inscrits (travaux d'accessibilité dans les bâtiments) pour 0,27 million d'euros.

Les grands projets seront financés dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Investissements. Il s'agit notamment :

- de l'agrandissement de l'école Jean Vilar ;
- de la construction du nouveau groupe scolaire des Réservoirs (6,74 millions d'euros pour 2015) ;
- des investissements liés à la sécurité publique (vidéo protection, stationnement, pour un montant de 0,7 million d'euros pour 2015) ;
- de crédits d'études pour la Maison des Arts et de la Culture ;
- du complexe sportif Boniface.

Par ailleurs, plusieurs autres réflexions seront lancées :

- la redéfinition de la Maison des associations en Maisons des Citoyens ;
- le lancement d'une Maison du numérique ;
- la transformation du point Jeunesse en Maison des Initiatives, de l'Insertion et de l'Emploi ;
- la création de la Maison des Projets.

Les opérations d'aménagement (cessions, acquisitions) représentent 4,08 millions d'euros en dépenses, à mettre au regard des 7,25 millions d'euros de recettes de gestion de notre patrimoine citées précédemment.

A ce sujet, permettez-moi de rappeler que toutes les hypothèses restent néanmoins sur la table à ce stade. Je crois savoir qu'à l'occasion d'une échéance électorale qui semble agiter beaucoup de monde, le débat n'avait pas attendu cette enceinte pour avoir lieu, bien que de façon peu ordonnée. J'espère que le débat qui suivra cette intervention le sera de manière plus constructive et sereine.

Je vais terminer mon intervention par le sujet de la dette.

Le montant de nos frais financiers ne cesse de croître avec une moyenne annuelle de 17 % depuis 2010, partant d'un peu plus de 3 millions d'euros pour atteindre près de 5 millions d'euros en 2014. L'encours de la dette est passé de 107 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014 à 109,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2015, pour l'essentiel suite à des décisions engagées avant le changement de mandature.

Cette dette se répartit sur 48 emprunts et 10 établissements prêteurs différents. Les emprunts à taux fixe représentent 33,3 % de l'encours, le reste étant sur des contrats à taux révisibles. Malheureusement, près de 40 % de l'encours porte sur des prêts dits structurés.

Parmi ces 13 emprunts structurés, 5 sont classées hors charte et 2 sont actuellement en taux dégradés et à l'origine de l'augmentation importante des frais financiers. Le surcoût est estimé à 730 000 euros pour 2015. N'oublions pas l'impact potentiel de la décision récente de la banque nationale suisse de l'abandon de sa politique de taux plancher à 1,20 euro, qui pourrait nous coûter près d'1 million d'euros supplémentaire. Nous avons abordé cette question lors de la commission spéciale sur la dette. Celle-ci se réunira à nouveau dès que de nouvelles décisions seront prises.

S'agissant des emprunts structurés, et comme déjà annoncé, la ville a initié une procédure contentieuse qu'elle entend bien poursuivre et, parallèlement, engagera une négociation avec la SFIL en lien avec la mise en œuvre du fonds de soutien.

Je vais terminer rapidement en abordant le budget annexe Flobail. Il convient également que le conseil municipal débattre ce soir des orientations budgétaires avant de pouvoir voter le budget annexe. Cette opération de crédit-bail pour la location de locaux a été lancée en 1999. En 2010, deux locaux ont été achetés par la ville de manière anticipée. Les deux locaux restant peuvent faire l'objet en 2015 d'une levée d'option anticipée pour rachat.

Il s'agit des locaux situés :

- 17 rue Paul Bert, en location à la Confédération Nationale du Logement ;
- 6, place de la Fontaine, en location auprès de l'inspection académique.

Une étude sera menée afin de déterminer l'option la plus pertinente pour les finances de la ville. Aucune opération d'investissement n'a été programmée en 2015.

Monsieur GIRARD

Je ne peux pas débiter la discussion sur le DOB sans évoquer les raisons pour lesquelles ce Conseil se tient un mois après la date prévue.

Nous pouvons exprimer des désaccords sur les choix et les orientations, c'est la règle de la démocratie et du débat politique. L'intelligence est collective, tout le monde le sait, et confronter les points de vue ne peut que nous faire grandir.

Malheureusement, des événements récents décrédibilisent totalement l'action publique et politique dans notre commune, et en premier lieu l'annulation du dernier Conseil municipal. Plus d'une semaine avant, vous saviez que l'annexe du document DOB allait générer des tensions. Depuis, elle a disparu.

Vous n'avez rien anticipé. Les personnes concernées par les projets de ventes de biens n'ont pas été contactées, générant la manifestation que nous avons vécue : manque de dialogue, manque de transparence, manque de démocratie participative.

Nous avons eu droit à toutes les explications selon les courants de votre majorité :

- « *C'est une erreur technique* » ;
- « *C'est une provocation des services* » ;
- « *Il faudra bien trouver de l'argent* » ;
- « *L'annexe n'aurait pas dû être jointe* ».

L'ensemble des conseillers municipaux étaient présents dans cette salle ce 6 février. Vous avez mis plus de 2 heures avant de demander aux manifestants de se retirer et d'annuler le Conseil, arguant des problèmes de sécurité, alors que tous les conseillers à l'exception de vous-même étaient dans la pièce, mettant donc en cause leur propre sécurité. Est-ce bien sérieux ? Ne disposez-vous pas des pouvoirs de police dans cette enceinte ? Rassurez-vous, l'ambiance était bon enfant. Si vous étiez venu dialoguer dès 19h30, le Conseil aurait pu se tenir. Vous êtes donc totalement responsable de cet incident et de la manière dont il a été géré. Utiliser l'argument que l'annulation a coûté cher au citoyen est très médiocre aussi. Dans ce cas, je propose que 10 % des indemnités de mars de tous les élus soient retenues, et les élus socialistes sont prêts à se l'appliquer.

Plus grave, Monsieur le Maire, est le spectacle que donne votre majorité. Et c'est là que j'ai mal. Je suis respectueux des élections et j'ai la faiblesse de la fidélité en politique, la cohérence et l'honnêteté devant les électeurs. Plus un jour ne passe sans qu'un de vos adjoints ou conseillers majoritaires ne déballe sur Internet ses rancœurs. On découvre même des plaintes entre vous. Je n'oserais pas dans cette enceinte citer toutes les insultes et provocations entendues ou lues. Cette situation devrait réjouir ou amuser l'opposition. Ce n'est pas le cas. J'ai mal à Villejuif ! Mi-février, à la suite de ce Conseil, un tract anonyme a largement été distribué dans la ville. Cet anonyme était bien informé, semble-t-il. La tonalité du tract est grave, accusatrice, populiste ! Pourriez-vous nous indiquer qui est à l'initiative de ce torchon, ce « nouvel ami des Villejuifois » ? D'ailleurs, l'adjoint en charge de la propreté publique devrait examiner l'opportunité d'une plainte, ces tracts étant répandus sur la chaussée.

Vous affaiblissez Villejuif. Pourtant, vous êtes le premier à vous approprier l'important développement économique, ce nouveau pôle d'attractivité qu'est notre territoire, les immeubles qui poussent un peu partout. Jusqu'à faire penser que vous en êtes à l'origine, vous vous attribuez l'ANRU 2, qui permettra la rénovation des quartiers sud, nous chantant tous les formidables potentiels, vous parant du titre de « Maire bâtisseur », vous faisant d'ailleurs reprendre à ce sujet par vos collègues de la communauté d'agglomération.

« L'année 2015 va être marquée par le début d'immenses chantiers qui vont profondément modifier notre ville : le déploiement de la géothermie, le début des chantiers des deux lignes de métro 14 et 15, la reprogrammation de l'opération Aragon, la ZAC Campus Grand Parc devenue Opération d'intérêt national, l'Opération de rénovation urbaine des quartiers sud. Ces chantiers entrent pleinement dans le programme municipal que nous avons construit, ensemble. » Je souris ! Vos propositions s'inscrivent en

fait dans la dynamique de l'ancienne équipe, des propositions régionales et métropolitaines, contraintes par le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF), la CAVB et l'Etat. Et c'est tant mieux !

Après tout, appropriez-vous le passé, Monsieur le Maire, je n'en serais pas dérangé. Car le plus important est bien le devenir de cette ville. Mais, Monsieur le Maire, si ce soir si j'ai mal à Villejuif, c'est que l'énergie et l'engagement de tous les conseillers municipaux ne sont pas centrés sur l'avenir de notre commune.

Votre majorité donne le spectacle d'une clownerie bien triste, moins d'un an après votre élection. Pourriez-vous éviter cette pathétique situation, inscrite dans les gènes de votre majorité ? Je vous rappelle la devise de Villejuif : « *Tout cède à notre union* ». Elle est dorénavant un bien vieux souvenir ! Ce soir, j'ai le Villejuif un peu triste.

Monsieur LAFON

Je voudrais intervenir sur un problème réglementaire. Vous avez projeté un document en séance. Or vous avez l'obligation légale de donner tout document permettant aux conseillers de se faire un avis avant le Conseil. Si une telle situation doit se présenter, il y aura un constat d'huissier.

Monsieur le Maire

Nous avons projeté des tableaux de chiffres qui figurent dans le document que vous avez reçu.

Monsieur LAFON

Vous vous expliquerez devant le juge. Vous êtes tenu de fournir tout document permettant aux élus de se faire un avis sur les décisions prises en Conseil.

Par ailleurs, la première commission s'est réunie le 20 janvier 2015. Nous avons reçu les documents le 19 janvier à 16 heures 20. A partir d'aujourd'hui, nous ferons très attention à ces aspects juridiques. S'il le faut, nous sommes prêts à dépenser de l'énergie en procédures.

Sur le fond, ce DOB devrait être l'occasion d'échanger sur les choix politiques de la majorité municipale pour l'exercice 2015, un fléchage des moyens permettant de réaliser cette politique, dans le cadre des dotations fixées par la loi de finances, des ressources fiscales et des contributions des usagers, qui forment les recettes de la ville. Concernant ces contributions des usagers, j'ai cru comprendre au détour d'une phrase que vous pensez réviser les tarifs des services fournis aux Villejuifois. J'espère que le 27 mars, vous serez plus précis sur ce point. D'un côté, vous affichez que vous n'augmenterez pas les impôts. Mais si, de l'autre, vous augmentez les tarifs, les usagers verront la différence.

Ce DOB devrait marquer la fin des effets d'annonce que vous pratiquez à tort et à travers, à grands frais pour la ville, et sur les supports numériques des différentes composantes de cette majorité. Il est important de rappeler que celle-ci n'est la représentation que d'une minorité de Villejuifois. Vous représentez 25 % des Villejuifois inscrits sur les listes électorales. Et je ne parle pas des Villejuifois qui ne peuvent pas voter. Ce type de constat devrait vous rappeler qu'il faut prendre la peine d'écouter les autres.

Après la lecture de ce DOB, il nous apparaît aujourd'hui difficile d'émettre un avis sur ce document, devant le peu d'informations dont nous disposons concernant la mise en œuvre de votre politique.

S'agissant des recettes de fonctionnement, vous prenez comme base des dépenses budgétées de l'année 2014. Il me semble plus réaliste de retenir les dépenses réellement effectuées sur l'exercice 2014. J'espère que, lors de la présentation du budget 2015, vous vous baserez bien sur le réalisé 2014.

Lorsque vous nous aviez présenté un budget supplémentaire, j'avais fait remarquer que le 1,3 million d'euros de dépenses de personnel supplémentaire n'était pas fléché, et que le réalisé en date du 31 août 2014 correspondait aux 8/12^{ème} de ces dépenses. Vous avez donc augmenté les dépenses de personnel sans les flécher, ce qui a fait grossir la masse sur laquelle vous allez vous baser.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, vous annoncez que vous mènerez votre politique à « effectif constant », en intégrant les ressources nécessaires. En matière de dépenses de personnel, vous nous avez montré les conséquences de cette contrainte que vous vous fixez en supprimant le poste de direction à la culture afin de créer un poste de directeur de la sécurité. Si vous voulez maîtriser les dépenses de personnel tout en développant un certain nombre de services, il est à craindre que vous supprimiez d'autres postes. Nous aimerions en connaître le nombre, les qualifications et les services dans lesquels ces postes seront supprimés.

Concernant les dépenses directes des services, vous annoncez une baisse de 15 %, soit près de 3 millions d'euros, par rapport au budget 2014. Encore une fois, le réalisé sera le seul point de repère significatif. Nous nous inquiétons de cette baisse pour le maintien du service public local. Ce poste recouvre beaucoup de lignes de dépenses contraintes. La baisse globale de 15 % va se traduire par des baisses de 30 à 40 % sur certaines dépenses, rendant inopérant l'exercice des services publics par les personnels. En d'autres termes, vous allez payer des salariés sans leur donner les moyens d'effectuer leur travail.

Dans ces conditions, comment allez-vous mettre en œuvre les NAP et le plan de propreté ? Nous aurions aimé avoir des estimations chiffrées lors de la présentation dédiée aux NAP. Il s'agit du seul moyen de savoir ce que nous pouvons réaliser. Si vous présentez aux parents les NAP comme étant uniquement des problèmes d'horaires, sans mettre en regard les contraintes budgétaires, ils ne disposeront pas de toutes les informations nécessaires.

Vous mettez beaucoup en avant le développement économique. Or les grands projets portés par la ville sont ceux que nous avons lancés : la ZAC Campus Grand Parc, qui intègre la zone d'activité Epi d'Or et la ZAC Aragon. A propos de cette dernière, vous aviez annoncé en décembre 2014 que vous nous présenteriez avant février le nouveau projet de la ZAC. Nous sommes en mars, et nous n'avons toujours rien vu. Nous avons prévu une surface de développement économique de 55 000 m². Vous avez décidé de la réduire à 45 000 m². Cette baisse de 20 % aura pour conséquence une baisse des ressources pour la ville, qui va impacter le budget.

L'obligation d'installer des locaux d'activité ou de commerce en pied d'immeuble figurait déjà dans le précédent PLU. Vous ne proposez rien de neuf. Après avoir combattu, pour certains, l'arrivée de LCL ou l'implantation de Villejuif Biopark, pour d'autres, ou encore la ZAC Aragon, vous reprenez tous nos projets. Vos électeurs ne doivent plus rien comprendre. Derrière votre étiquette citoyenne, se cachent des politiciens, démagogiques et populistes.

Concernant la sécurité publique, nous avons insisté sur le fait que le développement de ce service public ne pouvait se mettre en œuvre qu'à trois conditions :

- réengagement de l'Etat au travers des effectifs de la police nationale ;
- création d'un service de médiateurs, pour lequel nous avons réalisé une étude précise ;
- arbitrage budgétaire.

Vous avez fait le choix de l'écran de fumée, en annonçant la création d'une police municipale, sans prévoir d'effectif supplémentaire, en dehors de la mise en place d'un chef de service, financée par la suppression du poste de directeur de la culture. Nous ne voyons pas où se trouve le progrès.

Concernant l'amélioration du cadre de vie, le service devait mettre en œuvre un plan de propreté avec le développement d'une équipe supplémentaire les après-midi. Rien de précis ne nous est proposé. Nous attendons le budget 2015 avec inquiétude.

Lors de la mandature précédente, nous présentions à tous les élus l'ensemble des propositions qui devaient être réalisées l'année suivante, service par service. J'espère que vous nous fournirez ces éléments également.

Enfin, concernant les investissements, je vous rappelle votre engagement « pour une démocratie participative et transparente ». Or vous semblez considérer que cette notion consiste à laisser de côté une partie des citoyens, ces syndiqués dont le rôle dans la vie sociale est pourtant fixé par la Constitution. Ils ont appris que l'on allait vendre le local dans lequel ils exercent leur activité syndicale.

Toutes ces ventes ne sont considérées que comme des recettes. Or la mise à disposition de ces locaux à d'autres personnes entraînera nécessairement des dépenses.

Je voudrais revenir sur l'ancienne gendarmerie. Elle nous a été cédée par le Département dans un but précis : la réalisation d'une mosquée. Face à cette cession, nous nous engageons à lui fournir des logements sociaux. Après avoir annoncé que vous aviez de nombreux projets pour ce bâtiment, vous souhaitez désormais le vendre. Cette vente ne constitue pas une recette pure. Vous devez aussi prévoir dans votre programmation pluriannuelle les dépenses correspondantes à la fourniture de logements sociaux. Le manque de transparence et cette volonté de ne pas débattre réellement vont tendre la situation.

Concernant la dette et les emprunts structurés, l'Assemblée nationale a voté hier pour l'augmentation du plafond de remboursement, le faisant passer à 75 %. Quelques jours auparavant, nous apprenions que l'enveloppe allait être doublée, pour atteindre 3 milliards d'euros, ciblée sur 240 communes. Ces évolutions devraient nous permettre de sortir plus facilement de ces emprunts structurés.

Enfin, s'agissant de l'ANRU, vous ne semblez prendre en compte que les recettes de l'Etat. Or l'ANRU entraînera des dépenses. Elles se répartissent entre l'Etat, l'intercommunalité et la ville. Vous devez donc prévoir ces dépenses, suivant le principe de sincérité budgétaire.

Monsieur CAPORUSSO

Vous avez une lecture florentine de la Constitution, surtout lorsque vous affichez notre taux de réussite aux élections. Nous avons été élus selon les modalités prévues par la Constitution.

Monsieur OBADIA

Je remercie Monsieur VIDAL et l'ensemble de la majorité du travail important qui a été réalisé pour flécher les recettes et les dépenses. Le DOB repose sur des éléments qui respectent nos propositions lors des élections. Nous n'augmenterons pas les impôts. Nous gérerons correctement l'argent des citoyens.

Vous avez évoqué le problème des taux d'emprunts indexés sur le franc suisse. Sur plus de 30 000 communes en France, seules 240 communes avaient fait ce choix. Son impact va s'élever à plusieurs millions d'euros.

Enfin, le fait d'équilibrer les recettes et les dépenses d'une municipalité reflète une bonne gestion, d'autant que nous allons sanctuariser la santé et le social, *via* le CCAS.

Monsieur VIDAL

Je remercie Messieurs LAFON et GIRARD de nous féliciter d'avoir su poursuivre certaines actions.

La transparence est un sujet qui nous est cher. Vous ne pouvez pas prétendre que nous en manquons. L'annexe a été volontairement diffusée. Elle a suscité de nombreux débats.

S'agissant de la dette, j'ai souhaité être le plus transparent avec vous sur ce sujet. J'ai beaucoup échangé par mail avec les différents conseillers. Ne nous réjouissons pas trop vite du doublement du plafond. Le gouvernement a annoncé qu'il voulait favoriser les plus petites communes en priorité. Comme j'en ai pris l'engagement, nous débattons ensemble du sujet de la dette pour trouver les meilleures solutions.

Monsieur PERILLAT

L'intervention que j'ai préparée se base sur le premier document que vous nous aviez transmis. Il comportait cette fameuse annexe, qui est très précise. On se demande comment vous parviendrez à équilibrer votre budget si vous ne respectez pas cette annexe. Or, aujourd'hui, vous présentez une sorte de synthèse, sans le détail des cessions/acquisitions. Vous ne nous avez donc pas envoyé tous les documents nécessaires, ce qui pose un vrai problème. Je ne sais pas sur quoi peut porter mon intervention.

De plus, en conférence des présidents, Monsieur VIDAL nous a dit qu'il assumait totalement cette annexe et que ce premier document était le plus important. Je m'y perds ! Je vais donc conserver l'intervention prévue en fonction du premier document et de l'annexe.

Enfin, nous sommes à mi-chemin entre le DOB et le budget. Habituellement, un DOB sert à exposer des orientations. Vous nous avez présenté trop de chiffres. Je m'attendais à ce que nous débattions de nos priorités respectives. Il est normal que le DOB soit consacré à un débat politique.

Mon intervention va donc correspondre à un DOB.

Ce début d'année a été endeuillé par des crimes odieux qui ont mis sur le devant de la scène les déchirures de notre République. Néanmoins des millions de Françaises et Français ont manifesté dans l'unité et la dignité pour rejeter le terrorisme, l'obscurantisme, la haine, le racisme et les discriminations de toutes sortes, pour la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté tout court.

Ce grand sursaut d'unité nationale des citoyens a montré une exigence très forte de fraternité, de vivre ensemble dans les valeurs de la République, de rejet des communautarismes et de toutes les dérives mafieuses et intégristes qui se nourrissent du désarroi, de l'exclusion sociale et économique. Ce sursaut a été rendu possible en prolongement du travail et des multiples efforts réalisés au quotidien dans la proximité dans les quartiers et les territoires par les associations, les agents publics, les élus locaux et nombre de citoyens qui font vivre dans des situations souvent difficiles de crise et d'exclusion sociale les valeurs fondamentales de la République, d'égalité, de fraternité de vivre ensemble et de laïcité.

Au lendemain de cet événement, chacun mesure combien il est nécessaire de conforter cet élan citoyen qui vient si fortement de s'exprimer. Il convient de consolider tout ce qui fait société, tout ce qui donne les moyens de vivre, de vivre ensemble, ce qui donne confiance aux hommes, aux femmes, aux jeunes, dans leur capacité à réaliser des projets communs. Le meilleur moyen de lutter contre l'obscurantisme, c'est un meilleur accès à l'éducation, à la culture, le droit à l'emploi et à une vie décente pour tout le monde.

Comment ne pas pointer dans ce cadre le rôle crucial des services publics locaux comme ciment de la République ? La situation exige que les moyens soient déployés en soutien à la vie associative, syndicale, à la citoyenneté et à la démocratie pour développer toutes les solidarités et pour que chacun et chacune aient

bien toute sa place dans la société. Il faut aussi redonner espoir et un avenir dans la Nation à la jeunesse fragilisée et en danger.

Ce vivre ensemble, ce renouveau d'espoir n'est possible que par une réelle solidarité retrouvée, les moyens pour le service public local ou national. C'est l'arrêt des politiques d'austérité qui mettent au banc de la société les plus fragiles, les plus démunis mais pas seulement car elles n'épargnent plus le plus grand nombre.

La baisse drastique des dotations locales, qui opère une rupture dans l'histoire de la décentralisation, tourne le dos aux besoins non seulement des populations fragilisées par la crise mais également à l'ensemble de la population. L'austérité est inefficace au niveau international, national ou local. Les collectivités locales réalisent plus de 60 % de l'investissement public. Le fait de les asphyxier a des conséquences et revient à :

- opérer un ralentissement à l'économie ;
- comprimer l'emploi public et privé dont la population a pourtant besoin ;
- assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises, notamment celles du BTP ;
- accroître les inégalités et la pauvreté ;
- renforcer les fractures territoriales ;
- alimenter la crise économique, écologique et sociale.

Ces choix sont d'autant plus intolérables que, dans le même temps que le pacte de responsabilité contraint à réduire de 50 milliards d'euros la dépense publique utile au plus grand nombre, 60 milliards d'euros d'aides sont accordés aux entreprises sans contrepartie, *via* le CICE ou la baisse de cotisations patronales. Ces aides ont pour seuls effets la dégradation des investissements privés et de l'emploi, en alimentant généreusement les dividendes. Notre pays est en effet au premier rang des pays européens pour la rémunération de l'actionariat, laquelle a connu une augmentation de 30 % au printemps dernier.

Pour notre part, nous refusons le racket organisé des collectivités locales au profit des milieux financiers. Et même si vous semblez vous émouvoir des ponctions opérées sur les deniers de la commune au titre de la contribution au redressement des comptes publics, Monsieur le Maire, nous n'oublions pas que vos amis, Messieurs Sarkozy, Fillon, Juppé et consorts préconisent pour leur part non pas 50 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique mais de 100 à 150 milliards d'euros !

Qu'en est-il à Villejuif ?

Les décisions qui seront prises laissent augurer de nombreuses menaces sur l'existence de certains services publics. Un plan de cession du patrimoine de la ville, à hauteur de 14 millions d'euros, serait prévu sur les deux prochaines années. Monsieur Le Maire, vous entendez vendre à la découpe le patrimoine commun des Villejuifois, dont la bourse du travail au 16 rue Jean Jaurès, le local alloué à la Croix Rouge Française rue de Verdun ou encore à l'association qui traite de la maladie d'Alzheimer, rue du colonel marchand. Vous vous attaquez ainsi à la liberté syndicale et aux associations qui travaillent auprès de ceux qui, dans notre société, souffrent le plus, sans pour autant garantir les moyens alloués aux services publics, à l'entretien des bâtiments, à la modernisation et à l'adaptation nécessaire du service public et au financement des infrastructures scolaires notamment. De ce fait, ces orientations constituent une véritable menace pour l'avenir de la ville et la cohésion sociale de ses quartiers les plus en difficulté.

Alors que vous annoncez 12,5 millions d'euros de baisse de recettes sur les trois prochaines années, alors que vous avez mené campagne pour une gestion rigoureuse pour la restauration de l'épargne, votre projet de budget réduit très sensiblement l'épargne disponible, avec comme conséquence directe une faiblesse de l'investissement mettant en danger les équipements et le patrimoine communal, patrimoine que vous n'hésitez pas à vendre dans une vision à court terme en deux ans, sans emprunter, alors que les taux d'emprunt sont historiquement bas.

Vous appauvrissez donc la ville en vendant le patrimoine, vous diminuez de manière drastique les moyens nécessaires à l'entretien du patrimoine, vous utilisez l'apport du contribuable local et départemental en spéculant sur les terrains portés par le SAF départemental et qui devaient servir l'intérêt général des Villejuifois et non celui de promoteurs. Vous empêchez le développement des services publics. En face de chaque vente de terrains ou de bâtiments, c'est un projet qui disparaît : une école, une crèche, un parc, ou du logement social, dont tant de Villejuifois ont besoin.

Après avoir vendu le patrimoine communal, jusqu'à quand pensez-vous objectivement nous faire croire que vous n'augmenterez pas les impôts ? Contrairement aux besoins qui se sont exprimés dans le pays entier, vous annoncez une mort lente de la vie associative en prévoyant une baisse de près de 50 % de ses subventions, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur la vie de populations déjà broyées par la crise.

Vous diminuez les moyens nécessaires à rendre le service public de 15 %. Vous affichez des priorités sans dire au détriment de quels services rendus à ce jour aux Villejuifois elles vont se développer. Entre les - 15 % et les priorités nouvelles, quels services sont remis en cause, quelles politiques publiques et quels usagers sont touchés ? Quelles seront les conséquences pour le personnel communal de ces secteurs ? Nous savons déjà que vous allez financer le poste de directeur de la sécurité grâce à la suppression du poste de directeur de la culture, tout un symbole !

Alors que vous prévoyez une baisse de 12,5 millions d'euros de recettes, vous annoncez une multitude de nouveaux projets d'investissement dont vous ne dites en aucun cas comment vous prévoyez de les financer. Encore des promesses qui partent en fumée ! Vous prévoyez de diminuer de deux tiers en deux ans les crédits d'investissement pour les équipements dédiés au sport, à la culture, à l'enfance, à la vie scolaire et au développement durable. Dans le même temps, vous allouez à la vidéosurveillance et à la sécurité plus de 1,7 million d'euros.

Soi-disant, vous ne voulez pas faire peser sur le porte-monnaie des Villejuifois les conséquences des réductions des dotations d'Etat. Certes, vous n'augmentez pas les impôts locaux cette année, mais vous faites part de votre intention de trouver des recettes nouvelles en revisitant les tarifs des services et en augmentant le stationnement. Le contribuable ne sera effectivement pas affecté, mais l'utilisateur si, sans que vous nous indiquiez dans quelle proportion. Vous allez donc taper au porte-monnaie des usagers des services publics villejuifois. C'est très grave ! Ce faisant, vous remettez en cause la solidarité entre les générations et les revenus pour que chaque Villejuifois puisse bénéficier au mieux d'une réponse à ses besoins sans jamais n'en payer tout à fait le prix. Dans votre bouche et dans vos orientations, ce service public est plutôt un marché de services. Les parents, les retraités aux faibles pensions, les jeunes devront encore faire les frais d'une cure d'austérité à l'image de ce qui se fait au niveau national.

Notre commune pourrait, Monsieur le Maire, être un rempart contre l'austérité, elle en devient aujourd'hui un accélérateur.

Monsieur VIDAL

Votre allocution était digne d'un bureau politique d'une époque où le communisme était florissant.

En ce qui concerne les budgets de solidarité, je vous invite à relire la tribune du groupe que j'ai eu l'honneur de conduire au premier tour des élections qui portait sur le budget du CCAS.

Je ne m'émeus pas des contraintes budgétaires qui pèsent sur la ville, je dois en tenir compte. Je pourrais tenir des discours lénifiants pour afficher ma désapprobation. Mais ils ne m'aideront pas à faire avancer la situation. Je dois composer avec le pacte de responsabilité de 50 milliards d'euros qui impacte directement les finances des collectivités locales. J'essaie de faire au mieux, dans ce contexte.

Monsieur OBADIA

Je vais vous rappeler la première partie de votre discours, qui était très sympathique. Vous défendez la fraternité, l'égalité, le bien vivre ensemble. Or je voudrais vous rappeler que Monsieur BULCOURT a insulté publiquement mon épouse, lui disant : « grosse merde, vous et votre mari ». Voilà votre conception du bien vivre ensemble ! Il sera difficile de mener des débats constructifs avec ce type de comportements.

Sur le fond, nous adoptons un sérieux budgétaire. Il vous émeut peut-être, mais nous le conserverons.

Monsieur CARVALHO

Monsieur GIRARD semble oublier qu'il était adjoint dans l'ancienne majorité. Je ne suis pas d'accord avec l'idée qu'il faudrait détruire tout ce qui a été fait avant, que ce soit par quelqu'un de droite ou de gauche. Vous êtes mal placé pour critiquer le fait que nous ayons poursuivi des dossiers bien engagés.

En revanche, vous ne pouvez pas prétendre que vous aviez réellement avancé sur l'ANRU. Monsieur le Maire a dû se consacrer pleinement à la défense de ce dossier. Je suis fier que nous puissions rénover un quartier. Certes, vous n'avez pas tous 90 ans, mais vous ne pouvez pas nier la situation de certains quartiers à Villejuif. Le Premier Ministre a récemment parlé de ghettoïsation. Nous en avons quelques exemples dans notre ville. Vous en êtes en aussi responsables.

Je voudrais m'arrêter sur les prêts toxiques. Pendant plusieurs années, nous avons eu le droit à une petite mascarade. Lors du DOB, vous votiez un second budget, dit « budget de lutte ». Vous ne cessiez de déplorer que Villejuif était une ville pauvre car les hôpitaux n'apportaient pas de recettes. Or, aujourd'hui, tout le développement de la ville se construit autour des hôpitaux. Deux lignes de métro vont se croiser au niveau de l'IGR. Vous avez fait preuve d'un manque de clairvoyance politique.

Nous aurions pu élaborer un deuxième budget. Nous aurions pu expliquer que sans les intérêts de la dette et sans les prêts toxiques, nous pouvions mener telle ou telle politique. Je ne vois qu'un responsable : l'ancienne majorité, qui a contracté ces prêts. Très peu de communes ont pris cette décision. J'ai honte que des élus aient signé de tels documents. Certains s'émeuvent des projets de vente de patrimoine de la ville. Mais si nous devons aller au bout de cette procédure, vous en êtes les responsables. Allez expliquer à vos syndicats pourquoi la ville va peut-être devoir vendre des biens de son patrimoine ! La situation catastrophique actuelle n'a qu'un responsable : l'ancienne majorité.

Monsieur LIPIETZ

Je voudrais vous faire part de la position du groupe l'Avenir à Villejuif Europe Ecologie. Ce budget est une sorte de petit exploit. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts. Pourtant, nous faisons face à une avalanche de contraintes. Il était de coutume de présenter un double budget. Nous sommes totalement en désaccord avec la politique de Monsieur VALLS et des 50 milliards d'euros d'économie. Cependant, nous ne pouvons rien y faire. Nous n'allons pas renverser le plan VALLS, qui réduit de 11 milliards d'euros les budgets des collectivités territoriales.

Nous n'avons pas créé la dette que la ville doit supporter. Pour autant, nous n'allons pas dire que cette dette est illégitime. Villejuif a contracté des emprunts. Nous devons faire avec. Les dernières décisions européennes sur l'euro conduisent d'ailleurs à une forte augmentation de certains taux. Nous faisons ainsi face à une série de contraintes.

Pourrons-nous ne pas augmenter les impôts l'année prochaine ? Si le gouvernement poursuit sa politique ou que les taux d'emprunt continuent d'augmenter, cette éventualité n'est pas exclue. Certains élus de l'opposition ont indiqué que la dette représentait 4 euros par personne et par mois. Or, pour un ménage moyen, son remboursement par une augmentation des impôts locaux représente 200 euros par an. J'espère que nous n'y serons pas contraints.

Dans ces conditions, il ne reste que deux solutions : diminuer la charge de personnel, les dépenses ou les subventions. Quatre scénarios ont été présentés.

Madame DA SILVA

Ils n'ont pas été présentés en public.

Monsieur LIPIETZ

Ces éléments sont publics. Ils sont téléchargeables.

Deux types de scénario ont été présentés :

- scénarios 1 et 2 : diminution des dépenses ;
- scénarios 3 et 4 : diminution des dépenses et du personnel.

Nous avons décidé de ne pas appliquer les scénarios 3 ou 4. De plus, nous avons absorbé l'augmentation indiciaire. Nous avons consolidé le statut des indemnités de chômage des salariés, en le mutualisant au niveau des ASSEDIC. Nous appliquerons les scénarios 1 ou 2, qui conduisent à une forte diminution des dépenses pour arriver à l'équilibre.

L'audit pointait une autre solution : le développement de la ville. Pour des raisons de politique nationale et régionale, nous avons obtenu des avancées : nouvelles lignes de métro, ANRU.

Madame TAILLE-POLIAN, pourriez-vous arrêter de ricaner en permanence ? Pourriez-vous arrêter de glapir dans mon dos ? Il est épuisant de tenir un Conseil à côté de vous ! Si vous continuez, je vais demander à changer de place !

Vous avez ironisé précédemment sur la vente de terrains qui étaient des réserves foncières. L'argument de Monsieur PERILLAT consiste à dire qu'il est possible de les conserver et d'emprunter. Il a expliqué que, derrière ces réserves foncières, se trouvaient des écoles et des crèches. Quelles sont les écoles ou les crèches qui auraient été supprimées ? Donnez-moi leurs noms ! Nous allons vendre uniquement des friches. Ces ventes ont été validées par la direction de l'aménagement et de l'urbanisme au mois de décembre. Le 19 janvier, nous avons découvert l'annexe, où la liste avait été modifiée. La direction de l'aménagement et de l'urbanisme avait pourtant dégagé un budget de 13,7 millions d'euros de ventes et de 3,7 millions d'euros d'investissement, en comprenant l'achat du terrain des Réservoirs.

Madame CORDILLOT

Cette acquisition était budgétée en 2014 !

Monsieur LIPIETZ

Elle n'était pas payée.

Il existait donc un excédent de 10 millions d'euros.

Se pose désormais la question de la vente du bâtiment de la bourse du travail, au 16 rue Jean Jaurès. Monsieur VIDAL a indiqué qu'il avait volontairement fait figurer ce bien dans l'annexe. Nous le découvrons. Jamais nous n'avions été informés de cette hypothèse avant le 19 janvier. Il nous a été dit ensuite qu'il s'agissait d'une erreur et qu'une enquête administrative serait ouverte.

Certes, sur la forme, il nous faut avaler ces tergiversations. Mais sur le fond, s'agit-il d'une bonne idée ? Pour notre part, nous sommes contre la vente de ce bâtiment. De plus, nous sommes pour le maintien de la Bourse du travail. Ces deux questions sont néanmoins indépendantes. Ce bâtiment peut avoir plusieurs fonctions. Il a été la Poste, la bibliothèque municipale, la bourse du travail. Or une bourse du travail n'est pas la maison des syndicats. La bourse du travail de Paris réunit l'économie sociale : syndicats, mutuelles, coopératives, associations.

Nous sommes contre la vente de ce bâtiment, car nous défendons une stratégie qui a été exposée lors du débat sur le PLU du quartier central : faire de la rue Jean Jaurès une rue de prestige. D'une part, nous ne souhaitons pas brader un bâtiment de style art nouveau. D'autre part, nous souhaitons qu'il existe une vraie bourse du travail. Il convient donc de réutiliser ce bâtiment. Le jardin, situé à l'arrière, donne accès à deux maisons totalement inutilisées. Il convient de trouver un moyen de les désenclaver, pour éventuellement les vendre.

Dans ces conditions, malgré les 10 millions d'euros d'excédents, la situation est très difficile. Nous parvenons à payer ce que nous devons. Une fois les intérêts et le remboursement du capital couverts, nous dégageons un fort excédent qui nous permet d'investir.

Par conséquent, je propose que nous nous en tenions aux scénarios 1 ou 2. Ils prévoient respectivement des dépenses s'élevant à 24,56 ou 23,72 millions d'euros. Descendre en deçà de ces montants nous paraît excessif. Comme certaines de ces dépenses sont fixes, les dépenses mobiles risquent d'être diminuées considérablement. Nous avons sanctuarisé le sport et la santé. Il conviendrait aussi de sanctuariser la participation à la vie démocratique et de ne pas diminuer considérablement la culture. Une réduction trop importante dans ces deux domaines rendrait intenables tous les projets qui nous échoient, dont la rénovation urbaine, qui suppose l'animation des comités de quartier et des plans de développement.

Madame LEYDIER

L'intervention de Monsieur OBADIA n'était pas seulement lénifiante, elle était aussi inutile.

Monsieur CARVALHO, concernant les emprunts toxiques, vous estimez que l'ancienne majorité est la seule coupable. Or le véritable coupable est ce système économique qui conduit à ce que, malgré des taux d'intérêt actuellement très bas, les collectivités doivent affronter des taux usuriers. Ce système économique et politique est injuste. En tant que membre du MoDem, vous le défendez.

Le 17 décembre, vous avez voté en faveur de la mise en place d'une police municipale. Il est important d'améliorer la sécurité des gens. Mais la sécurité au travail est également très importante. Chaque jour, sur leur lieu de travail, des gens sont blessés, subissent des harcèlements ou meurent. Une bourse du travail est un lieu où des salariés qui n'ont pas de représentativité dans leur entreprise peuvent venir demander des conseils, et être reçus en entretien en toute confidentialité. Vouloir la sécurité des gens et, parallèlement, réduire la sécurité des gens au travail est contradictoire.

Concernant le DOB, vos propositions paraissent fidèles aux intentions affichées lors de la campagne électorale. Elles reprennent les huit thèmes de votre tract de l'entre-deux tours. Ces intentions étaient alors ambitieuses : création d'une maison de l'emploi ou d'une maison du projet. Or il n'existe aucun fléchage budgétaire pour ces projets. Certains éléments sont difficiles à analyser dans le cadre de ce DOB.

Vous faites de l'emploi l'une des priorités. Or il ne constitue pas une compétence communale, car il relève de l'intercommunalité et de l'Etat. Villejuif comporte déjà un Pôle Emploi. Je suis consciente que ce problème concerne beaucoup de Villejuifois. Mais il aurait semblé plus pertinent d'impliquer la CAVB avant d'envisager un tel projet.

S'agissant de l'ANRU, dès la semaine prochaine, les premiers conseils citoyens vont se tenir. L'ANRU entraîne donc déjà des dépenses. Elles ne sont pas fléchées dans le DOB. Ces conseils vont donner à des personnes la possibilité de gérer un budget pour porter des projets locaux, ce qui va générer de nouvelles dépenses et solliciter des personnels municipaux. Ces dépenses ne sont également pas fléchées.

Vous affichez l'intention de réduire de 10 % les dépenses de fonctionnement. Il serait important de savoir plus précisément quelles seront les dépenses concernées. J'aurais aimé que vous indiquiez la manière dont vous allez concrètement procéder, pour aller au-delà de la déclaration d'intention.

Vous avez annoncé une hausse de la tarification. Pensez-vous en créer de nouvelles ? La médiathèque est entièrement gratuite. Prévoyez-vous qu'elle devienne payante ?

Je regrette la baisse des subventions aux associations. Lors de la dernière Corrida, vous nous aviez donné une image intéressante de votre vision du monde associatif. Vous aviez refusé un stand à Attac, mais vous en aviez accordé un à Herbalife, qui est une entreprise privée reconnue coupable à plusieurs reprises d'utiliser un système de vente pyramidal. Nous ne partageons pas les mêmes orientations du rôle des associations dans la vie démocratique.

S'agissant des dépenses de personnel, l'adhésion aux ASSEDIC va entraîner une dépense de 700 000 euros, ce qui n'est pas anodin. L'opposition et le groupe des Verts n'ont pas voté en faveur de cette démarche. Vous avez fait le choix de pénaliser cette ligne budgétaire. Vous allez devoir trouver des solutions ailleurs. Quels services comptez-vous impacter sur le plan du personnel ? Je souhaiterais qu'avant le 27 mars, vous nous en informiez ainsi que les salariés de la ville qui sont les premiers concernés.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, je voudrais rappeler à Monsieur CARVALHO l'intervention de Madame DENIARD le 17 octobre 2013. Elle reprochait à la majorité de ne pas prévoir un budget suffisant pour l'entretien du patrimoine. Or vous prévoyez de diviser par deux cette dépense. Pourquoi, quand vous étiez dans l'opposition, vous dénonciez une décision que vous soutenez maintenant que vous êtes dans la majorité ? Ce petit bébé qui pleurait, car la ville était trop endettée, va fréquenter une école où il y aura des fuites, car vous aurez refusé d'entretenir le bâti. Il aura de réelles raisons de pleurer, car la situation sera dangereuse pour sa sécurité.

Monsieur BADEL

Pour moi, ce DOB traduit une stratégie de court terme et d'austérité. Celle-ci est assumée à travers la baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement annoncée. Derrière cette moyenne, il existera des écarts très importants. Nous ne disposons pas d'éléments à ce stade. Cependant, pour parvenir à baisser l'ensemble des dépenses de fonctionnement, il faut opérer des coupes assez fortes sur certaines lignes. Cet exercice aura donc des conséquences sur les actions que la municipalité met en œuvre. Nous pourrions alors constater les impacts de cette austérité.

Dans le même temps, vous vous permettez de dépenser 700 000 euros dans l'adhésion aux ASSEDIC pour l'assurance chômage des agents non titulaires. J'avais voté contre cette décision et je maintiens mon positionnement. Je regrette que vous persistiez dans cette approche. Nous aurions pu utiliser ces 700 000 euros pour des politiques utiles aux Villejuifois.

Vous allez céder pour près de 7,25 millions d'euros de patrimoine. Pour ce premier budget de la mandature, vous allez financer vos investissements en vendant les bijoux de famille. Comment allez-vous rééditer cette prouesse pour les cinq budgets à venir ? Que deviendront alors vos promesses ?

A la lecture du DOB, je retrouve les grandes lignes de votre programme. Je vous en donne acte. Toutefois, nous pourrions mesurer sur la durée si vous mettez effectivement en œuvre vos promesses. Comment pourrez-vous faire autant, sans augmenter les impôts ? Monsieur LIPIETZ a évoqué la possibilité d'une hausse d'impôts dès l'année prochaine.

Je tenais aussi à évoquer les recettes. Je regrette de constater que vous allez réduire le pouvoir d'achat des Villejuifois en les ponctionnant par la hausse de la tarification et de taxes et contributions diverses, dont le stationnement. Compte tenu du peu d'éléments dont disposent les élus de l'opposition, je crains que vous n'alliez pas ponctionner dans le porte-monnaie des familles utilisatrices des divers services municipaux ce que vous ne leur aurez pas ponctionné à travers l'impôt.

Monsieur VIDAL

Je remercie Monsieur BADEL d'avoir souligné la cohérence de ce DOB vis-à-vis de nos promesses électorales.

Je suis cependant étonné de votre intervention, car vous m'aviez habitué à avoir un esprit ouvert à la nuance. Vous évoquez une baisse des dépenses sans voir qu'elle s'accompagne d'une baisse des recettes.

Monsieur LECAVELIER

Le groupe Villejuif Notre Ville remercie l'adjoint chargé des finances de nous avoir présenté les grands enjeux de ce DOB. Il apparaît clairement que le débat qui se tient aujourd'hui se déroule dans une situation générale qui apporte des contraintes nouvelles. C'est dans ce contexte particulier que la nouvelle Municipalité devra naviguer tout au long de la mandature, avec pour objectif de garantir un service public de qualité, sans modifier la part communale des impôts locaux.

Aujourd'hui, l'approche des contraintes financières externes a changé. Il ne s'agit plus de croire que les contraintes externes sont le diable que nous combattons ; mais il s'agit de mieux appréhender ce qui s'impose à nous pour mieux en tenir compte, ce qui permet d'avoir une gestion responsable des deniers publics, fussent-ils moins nombreux que ce que nous souhaiterions.

Ce premier DOB de la nouvelle municipalité est par définition un débat, c'est-à-dire un échange. Celui-ci nous donne l'occasion de présenter publiquement les grandes orientations de la nouvelle politique municipale. Il permet de tracer la mise en place des nouveaux services attendus par les Villejuifois, et il dessine les grands projets qui sont élaborés avec la volonté d'anticiper les besoins auxquels il faudra répondre, et qui permettront d'offrir une vision ambitieuse portée sur l'avenir.

Pour les deux sections du budget, le fonctionnement et l'investissement, il nous faut être à l'équilibre : les recettes doivent être égales aux dépenses. Pour la section de fonctionnement, il n'est pas possible de recourir à l'emprunt. Or le Pacte de responsabilité et de solidarité engagé par le gouvernement engendre une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. En 2015, pour Villejuif, les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 83,4 millions d'euros, soit une baisse de 3,4 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Telle est la contrainte externe sur le volet recette.

Sur le volet dépense, nous faisons face à d'autres contraintes, comme par exemple les augmentations de masse salariale résultant de dispositions réglementaires qui s'imposent à toutes les collectivités. Ce qui reste entre les recettes et les dépenses contraintes constitue l'espace disponible pour construire les choix politiques de la majorité municipale pour la section de fonctionnement. Parmi les priorités affichées, les NAP seront mises en place à l'automne 2015 dans toutes les écoles de Villejuif. En conformité avec notre vision de la politique éducative, il a été décidé que ces activités seront gratuites pour tous.

Dans la section investissement, en dépit d'un contexte budgétaire tendu, les choix opérés dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) permettront de réaliser des projets d'ampleur :

- nouveaux locaux scolaires, comme l'agrandissement de l'école Jean Vilar d'ici la rentrée 2016 ;
- un nouveau groupe scolaire sur le terrain des Réservoirs de la Ville de Paris à l'horizon 2019 ;
- des équipements sportifs comme la nouvelle construction face au collège Karl Marx ;
- les travaux au complexe Guy Boniface ;
- des équipements culturels avec la poursuite de la modernisation du Théâtre Romain-Rolland.

En conformité avec notre sensibilité politique, nous affirmons aussi notre volonté de traiter en priorité l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, de moderniser le service public local, en dématérialisant les démarches avec une meilleure « e-administration », d'adopter très prochainement un plan ambitieux pour le numérique à l'école et d'améliorer les équipements médicaux des Centres municipaux de Santé. L'adjoint aux finances a annoncé le maintien des budgets pour les associations sportives, le CCAS et les actions de santé. Par ailleurs, pour une ville plus verte, nous continuerons les actions de sensibilisation au développement durable. Parallèlement, tous les travaux entrepris s'effectueront dans une logique de développement durable, d'amélioration des performances énergétiques et de réduction de l'empreinte écologique de la ville sur l'environnement, en privilégiant un cadre de vie de qualité pour tous.

D'une manière générale, la nouvelle politique municipale vise à renforcer l'attractivité de la ville, en matière de propreté, de tranquillité publique, de développement économique, d'amélioration du cadre de vie, d'entretien et de construction d'équipements publics et d'offre éducative.

En conclusion, le groupe Villejuif Notre Ville partage les orientations budgétaires présentées par l'adjoint aux finances car elles sont en conformité avec notre sensibilité politique. Ces orientations déclinent de manière concrète notre volonté politique de faire de Villejuif une ville plus propre, une ville plus sûre, une ville plus verte, une ville plus riche et une ville plus belle.

Monsieur OBADIA

Je remercie Monsieur LIPIETZ de sa démonstration. Ce DOB est un débat. Il doit permettre l'expression des sensibilités de la majorité, ce qui est un avantage. Nous sommes capables de débattre d'options différentes, ce qui fait tout l'intérêt et la richesse de nos échanges. Je ne suis pas choqué que nous ne partagions pas la même vision sur certains problèmes. Il est important que le public puisse entendre les différents points de vue.

Pour revenir à la bourse du travail, je tiens à rappeler quelques éléments. Ce bâtiment de deux étages n'est pas accessible aux handicapés. Comme il reçoit du public, il conviendrait de le mettre aux normes. De plus,

il se situe sur un terrain de plus de 1 000 m², qui sert pour du jardinage et des barbecues. Nous pourrions trouver un autre endroit, moins onéreux.

Aucun droit n'est payé à la ville depuis de nombreuses années. Il n'existe même pas de contrat entre la ville et la bourse du travail. Nous sommes dans la totale illégalité. On ne sait pas qui est assuré et de quoi la ville serait responsable en cas de sinistre. Il importe de parler de ces questions en toute transparence. Toutes les sensibilités de notre majorité ont clairement indiqué que le préalable à toute discussion était de ne pas supprimer la bourse du travail à Villejuif. Il convient néanmoins d'envisager de la relocaliser dans un bâtiment plus adapté, moins onéreux et qui ne fasse pas peser ces contraintes.

Madame DA SILVA

Je ne nie pas les contraintes auxquelles vous devez faire face. Cependant, même s'il existe de la diversité au sein de votre majorité, ces orientations sont le reflet de vos choix politiques.

L'audit et les différents scénarios ont été cités plusieurs fois. Je tiens à rappeler que les quatre scénarios n'avaient pas été présentés aux Villejuifois lors de la réunion publique. Monsieur LIPIETZ, vous allez au-delà de ce que prévoient ces scénarios, qui tablent sur une baisse des dépenses de fonctionnement de 20 % sur la mandature. Or vous travaillez sur la base d'une baisse de 15 % pour le prochain budget.

Je voudrais revenir sur vos priorités : la démocratie, la solidarité, le développement économique, l'écologie, la tranquillité et la transparence. Permettez-moi de douter en ce qui concerne la démocratie et la transparence. Tout le monde est ici témoin que vous ne tenez pas toutes vos promesses. Nous venons de valider un compte rendu dans lequel nous avons fait la proposition que la commission sur la dette soit ouverte à tous les conseillers municipaux.

Monsieur VIDAL, vous avez signé la charte ANTICOR, qui prévoit que ce type de commissions soit également ouvert à des associations et des citoyens. Or vous avez traité cette question *a minima*, en conférence des présidents, en y invitant les quelques présidents de commission. Nous n'avons pas reçu de document. En tant que conseillère municipale, j'aurais aimé participer à cette réunion. J'aurais volontiers pris part aux débats. Vous aviez pourtant annoncé que vous étiez favorable à la tenue de cette commission. La charte ANTICOR prévoit aussi que la présidence de cette commission soit confiée à un représentant de l'opposition. En réalité, vous ne respectez aucun point de cette charte.

Par ailleurs, d'autres promesses faites le 5 avril n'ont pas été tenues à ce jour, comme par exemple la restitution d'un parking du centre-ville aux Villejuifois ou l'ouverture d'une salle à Robert Lebon.

Monsieur CARVALHO s'est référé aux actions que nous avons engagées. Nous ne nous étonnons pas que vous les poursuiviez. En revanche, Monsieur CARVALHO ou Madame CASEL, vous aviez critiqué ces projets. Dans le VNV et dans le DOB, l'implantation du siège de LCL est citée comme une action exemplaire. Or vous n'aviez eu de cesse de fustiger cette opération, comme la ZAC Pasteur, la ZAC Aragon, ou encore la ZAC Campus Grand Parc. Des membres de la majorité avaient organisé des manifestations en agitant la crainte d'expropriations à Campus Grand Parc. Désormais, ces projets sont présentés comme étant le moteur de Villejuif. On croit rêver !

Pendant la campagne, vous nous présentiez comme des bétonneurs. Désormais, vous êtes le Maire bâtisseur. Vous avez réussi un beau tour de passe-passe !

L'ANRU serait le fruit du travail de Monsieur le Maire. Je ne doute pas qu'il y ait contribué. Mais Monsieur le Maire pourrait-il sérieusement prétendre que le projet de l'ANRU validé par l'Etat n'est pas celui que nous avons déposé, sur lequel les adjoints de l'ancienne majorité avaient travaillé ? Le projet que vous voulez présenter aux Villejuifois a connu des modifications. Nous avons demandé à plusieurs reprises la tenue de débats sur l'ANRU et sur Campus Grand Parc. Ils n'ont toujours pas eu lieu.

Monsieur VIDAL, vous indiquez que votre objectif est de maintenir le service public. Je me souviens des propos de Monsieur LIPIETZ lors du débat sur la vidéo protection. Il avait souligné l'importance des politiques de prévention, d'insertion, de la jeunesse. Il s'était par ailleurs félicité de la qualité des structures ouvertes et des structures de proximité de Villejuif. Je partage son point de vue. Or vos décisions vont dans le sens inverse. Vous annoncez des baisses de budget qui pourraient atteindre 40, 50 ou 60 %. Ne pensez-vous pas que de telles baisses auront des conséquences importantes sur le service public et sur nos agents ? Auparavant, vous critiquiez la gestion de l'ancienne municipalité. Désormais, vous prenez conscience que la réalité est plus complexe. A mon sens, vous commettez une erreur. Vous avez une vision de court terme. Je suis inquiète pour les premiers Villejuifois qui seront touchés, car ce seront certainement les plus fragiles. Certes, vous sanctuarisez le CCAS, mais les politiques qui visent les plus fragiles dépassent le périmètre du CCAS. Elles concernent les structures ouvertes ou les agents du centre social. Une réduction du soutien aux initiatives autour de la maison des parents ou du centre social aura des impacts pour les familles les plus fragilisées. J'attends avec inquiétude le budget que vous allez proposer.

Selon le document que nous avons reçu en février, vous allez diminuer de plus de 2 millions d'euros l'enveloppe consacrée à l'entretien des bâtiments. Je partage la position de Monsieur LIPIETZ, qui est contre la vente de la bourse du travail. J'ai participé aux deux manifestations. Cependant, si le DOB a été élaboré sur la base des documents que vous nous aviez communiqués en février, mais que la position de Monsieur LIPIETZ l'emporte, alors votre DOB est insincère et vous devez reprendre l'ensemble des chiffres que vous nous avez donnés.

Monsieur VIDAL

Je remercie Madame DA SILVA de son satisfecit concernant la sanctuarisation du budget du CCAS et du budget de solidarité.

Je répète que je suis totalement favorable à la tenue de cette commission sur la dette. Je m'étonne que vous vous plaigniez de ne pas avoir reçu les documents, car je pense vous les avoir fournis. Je m'excuse de ne pas être passé par les voies de communication officielles. Je suis favorable à ce que cette commission soit la plus ouverte possible. J'appuierai cette demande lors de la conférence des présidents.

Madame TIJERAS

Je voudrais intervenir au sujet du développement économique et de l'emploi. Le DOB décline plusieurs axes : attirer les entreprises, faire de Villejuif une ville attractive (start-ups, étudiants). Je suis présidente de l'association des commerçants de Villejuif. Nous avons porté l'attention de la directrice de l'OPH sur la manière d'attirer des entreprises et des commerçants. En effet, beaucoup de commerces appartenant à l'OPH sont inoccupés. Nous avons proposé de participer au groupe de travail qui devait être animé par Madame OBADIA. Comme rien ne se concrétise, je suis déçue de ce paragraphe dans le DOB. De plus, vous allez augmenter le tarif du stationnement, ce qui va faire périr des commerces, notamment en centre-ville. Je me suis battue aux côtés de certains pour que le centre-ville soit redynamisé. J'ai des propositions à formuler. Or il n'existe aucun endroit où en discuter. A mes yeux, le volet développement économique et emploi est vide de substance.

Madame DUBOILLE

Vous allez recevoir une invitation aux ateliers de travail sur la charte des commerçants. Je ne comprends pas votre intervention concernant le stationnement, car leur nombre va augmenter.

Madame TIJERAS

L'augmentation ne porte sur leur nombre mais sur leur tarif.

Madame DUBOILLE

Rien n'est acté à ce stade.

Madame TAILLE-POLIAN

Monsieur LIPIETZ, je crains que vous n'ayez à subir mes caquètements et mes gloussements pendant encore quelques années. Le mandat dure 5 ans. Je ne suis qu'une pauvre femme, mais vos propos sont souvent si caricaturaux que je ne peux pas m'empêcher de glousser, comme lorsque vous dites que l'épargne est positive, ou que vous nous expliquez votre si subtile position sur la bourse du travail. Si je caquette, il vous est certainement difficile de crier « cocorico » ! Je pense que vous allez plutôt finir comme un canard gavé, à force d'avaler vos contradictions au sein de cette majorité.

Lors du dernier Conseil municipal qui a été annulé, Madame GANDAIS avait tenté une médiation pour rassurer les syndicalistes réunis, en leur apportant l'engagement de Monsieur le Maire que la vente était bien une erreur. Or cette confirmation n'est jamais venue.

Comme vous devez continuer à « avaler », il vous faut trouver une pirouette. Vous ne voulez pas vendre la bourse du travail. Mais vous entérinez son déplacement. Il ne faudrait pas que cette bourse du travail continue de se situer sur cette belle rue que vous projetez de créer. Monsieur CARVALHO a parlé de « vos syndicats ». Aucun parti de l'opposition municipale n'est propriétaire des syndicats. Ils appartiennent à leurs adhérents. Les syndicats défendent les salariés dans des conditions souvent difficiles. Où se situera cette bourse du travail ?

Certains estiment que ce DOB comporte trop de chiffres, d'autres qu'ils sont insuffisants. En réalité, il faudrait que quand des chiffres abordent une problématique, ils soient complets pour nous permettre de l'aborder dans son entièreté. En cas de recette nouvelle liée à la vente, il faudrait identifier la dépense qui correspondra à l'acquisition d'un autre bâtiment.

Vous annoncez des opérations pour équilibrer le budget. Mais les conséquences budgétaires ne sont pas inscrites. Par conséquent, nous débattons des orientations budgétaires sans savoir où elles nous mènent. Vous essayez de ménager la chèvre et le chou. A ce stade, il existe de nombreuses incohérences. Elles seront certainement levées avant le 27 mars. Vous annoncez que vous allez augmenter les recettes familiales. Madame DUBOILLE ne sait pas ce qu'il en sera des tarifs de stationnement. La question reste posée : quelles sont les recettes que vous allez augmenter ? La première commission se déroulant dans une semaine, je pense que des décisions doivent être prises. Dans le cas contraire, la majorité risque de devoir vivre de longues nuits de débats, où certains auront encore des choses à avaler.

Madame GANDAIS

S'agissant des cessions et acquisitions de biens, nous avons l'intention de vendre pour 7 millions d'euros de biens qui sont la propriété de la ville, afin de financer un certain nombre de projets, comme la maison des citoyens, la maison des projets ou la maison des initiatives.

Nous avons engagé un travail long et méticuleux pour recenser les propriétés de la ville, les locaux que nous occupons en location, ou que nous louons à d'autres. Nous avons commencé à identifier un certain nombre de locations inutiles, comme des nappes de parking que nous n'utilisons pas depuis des années. Nous sommes propriétaires d'une nappe de 100 places de parking que nous n'utilisons pas, car il n'a pas

été possible de la sécuriser. Parmi le patrimoine municipal, nous avons recensé un certain nombre de bâtiments qui sont dans un état de délabrement, comme la maisonnette du PLU, qui fuit et qui est amiantée. On continuait d'y héberger la ludothèque, ce qui est inadmissible. Nous devons donc trouver des ressources pour restructurer ces bâtiments publics.

S'agissant du bâtiment de la bourse du travail, nous n'avons pas encore pris de décision concernant sa vente. Un certain nombre d'entre nous souhaite le conserver, mais qu'il soit mieux utilisé et restructuré. J'ai visité ce bâtiment. Sur les huit bureaux qu'il comprend, seuls quatre sont réellement utilisés. Le bâtiment n'est utilisé qu'à moitié. Il n'existe aucune convention d'utilisation de ce bâtiment. Le local est gratuitement mis à disposition. Il conviendrait au minimum de l'utiliser de manière optimale. En outre, il me semble abusif que la ville paie le chauffage, le ménage et même la personne qui gère l'emploi du temps des salles.

Je souhaite que nous parvenions à un compromis gagnant-gagnant. Il faut parvenir à mieux utiliser ce bâtiment, de manière à arrêter de louer inutilement d'autres espaces. Nous poursuivons ce travail d'identification des propriétés et nous élaborons un plan de cession, dans l'intérêt de tous. Ce travail n'est pas achevé. Je vous demande de nous laisser poursuivre cette démarche de manière sereine.

Monsieur le Maire

Je remercie le travail de qualité de l'ensemble de l'équipe municipale et de l'administration. Le débat s'oriente autour de la bourse du travail. Or le budget de la ville ne concerne pas que ce sujet. Nous souhaitons maintenir une bourse du travail à Villejuif. Cette bourse ne sert pas qu'à Villejuif, mais aussi à des villes comme Fresnes, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses. Pourquoi seule Villejuif financerait cette bourse du travail ? Ces autres villes pourraient contribuer à son financement.

Le premier secrétaire national de la CGT, nouvellement élu, a écrit récemment que 40 villes étaient concernées par ce type de décision. Cette situation n'est donc pas propre à Villejuif.

L'estimation du loyer de cette bourse du travail est de 70 000 euros par an. De plus, la ville paie 9 000 euros de charges. Nous faisons face à nos responsabilités en matière de gestion du budget. Nous devons trouver des solutions, sans augmenter les impôts locaux. Nous ne souhaitons pas atteindre les familles les plus modestes.

Nous réfléchissons à diverses pistes, par exemple :

- l'implémentation d'une taxe de séjour ;
- la révision des grilles de quotients familiaux ;
- les PUP sur les projets immobiliers.

Les projections du PLU nous amènent à un développement, hors diffus, de 6 500 logements sur les 10 années à venir. Il existe donc des possibilités de recettes qui nous permettront de financer des équipements publics.

Il n'est pas question de baisser le niveau de service public dans la ville. Nous souhaitons le repenser. Je ne suis pas contre l'idée de mettre en place une maison de l'insertion, des initiatives ou de l'emploi, toutefois il faut éviter les redondances avec l'agglomération. Il existe un vrai problème de fracture pour une population avec laquelle il faut créer des liens. Nous considérons que la ville a besoin de s'investir plus fortement dans ce domaine, notamment grâce à l'emploi.

J'ai ressenti à travers ce DOB que certains avaient un goût amer des élections municipales. Le 27 mars, nous vous présenterons un budget fléché. Je crois en la qualité du travail de toute mon équipe et de toute mon administration pour présenter un budget en équilibre. Nous devons faire mieux avec moins.

PREND ACTE

3. Délibération n° 03/2015 : Attribution de subvention au CCAS pour l'année 2015 (Rapport n°15-03-101)

Monsieur LECAVELIER

Compte tenu du budget primitif adopté en décembre, il convient de compléter l'avance consentie au CCAS afin de permettre la pérennité de son fonctionnement. L'acompte proposé correspond au rythme de décaissement du CCAS de 100 000 euros par mois. Il est proposé d'abonder la subvention déjà accordée en décembre.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MM. LE BOHELLEC, CAPORUSSO, Mmes OUCHARD, PIDRON, DUMONT-MONNET, M. OBADIA, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. GIRARD, Mme KADRI ne prennent pas part au vote en tant que membres du conseil d'administration du CCAS

4. Délibération n° 04/2015 : Garantie Communale pour un prêt PSLA, contracté par Expansiel Promotion auprès du Crédit Foncier d'un montant de 5.188.019 euros, pour la construction de 36 logements situés dans le pôle Aragon au 2, rue de Rome (Rapport n°15-03-103)

Monsieur LIPIETZ

Ce projet est la première réalisation d'importance d'accession sociale à la propriété qu'il nous est demandé de garantir. Ce prêt est contracté par Expansiel, qui est une filiale du groupe Valophis.

En première commission, des détails ont été demandés concernant l'attribution de ces logements en accession sociale à la propriété. Les services ont mené une enquête auprès du promoteur. Pour ce type de prêt, nous n'avons pas droit à un quota réservataire de la ville. En revanche, dès le mois de juin, nous avons informé les Villejuifois. Il s'avère que 72 % des acquéreurs sont des Villejuifois. Par ailleurs, conformément à l'objectif de poursuivre un parcours résidentiel, 81 % des acquéreurs vont accéder à la propriété en étant issus du logement social.

La première commission a rendu un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Nous nous félicitons de la réalisation de ce premier projet de PSLA, qui était partie intégrante de la ZAC Aragon.

Pour que le parcours résidentiel continue à fonctionner, il faudra que l'on continue à produire des logements sociaux. Monsieur le Maire, en janvier, vous aviez indiqué que vous seriez en mesure de donner des éléments plus précis sur les nouveaux équilibres de la ZAC Aragon. Or nous attendons toujours ces informations.

Monsieur le Maire

Ces informations vous seront transmises quand nous disposerons de tous les éléments dans leur complétude.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
2 abstentions (Mme HAMIDI, M. LAFON)

5. Délibérations n° 5/2015 à 6/2015 : Conventions de mutualisation d'une psychologue du travail et d'une Assistante sociale entre la commune de Villejuif et la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre (CAVB) (Rapport n° 15-03-102)

Monsieur BADEL

Ce rapport concerne le renouvellement d'une convention existante qui permet de mutualiser des personnels spécialisés, qui interviennent auprès du personnel municipal. Ces agents sont recrutés par la CAVB et mis à disposition des villes selon des modalités qui fixent la participation à leur prise en charge.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

6. Délibération n° 07/2015 : Cession, à l'euro symbolique, au profit du Syndicat intercommunal pour la gestion de la géothermie de la parcelle de terrain située à Villejuif (Val-de-Marne), 21ter, rue Jean-Baptiste Baudin, cadastrée section J numéro 152 (Rapport n° 15-03-205)

Monsieur MOSTACCI

La ville de Villejuif, soucieuse de favoriser le développement des énergies renouvelables, a pris la décision de s'engager dans le développement du réseau de géothermie sur son territoire. Aujourd'hui, la desserte sur le territoire villejuifois, outre 3 000 logements dans les quartiers sud, concerne aussi le stade nautique Youri Gagarine et le groupe scolaire Karl Marx. Le potentiel du réseau de géothermie existant ne permettant pas l'extension des possibilités de raccordements, il a été envisagé la création d'installations sur la commune de Villejuif pour augmenter la production de chaleur géothermique.

Le syndicat intercommunal prend à sa charge l'ensemble des investissements liés à la réalisation de la centrale de géothermie. En contrepartie, la commune, adhérente depuis 2012 au syndicat, doit céder le terrain d'assiette du puits de géothermie à l'euro symbolique.

Le syndicat intercommunal va procéder sur le site à la construction d'une salle polyvalente d'environ 120 m² à usage pédagogique pour les enfants de Villejuif, pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes, et des bureaux techniques liés aux installations géothermiques. Cette salle pourra être mise à disposition de la collectivité dans le cadre de réunions de quartier ou de diverses manifestations. Elle pourra accueillir la maison de l'environnement et de l'énergie. De même, un jardin potager pédagogique à destination de scolaire va être réalisé.

Des conventions d'usage entre la commune et le syndicat seront conclues ultérieurement, après réalisation des équipements. Ces aménagements seront réalisés à la charge exclusive du syndicat et resteront sa propriété.

La commission a rendu un avis favorable unanime.

Madame TIJERAS

Etant donné notre position sur la géothermie, liée à son surcoût, nous voterons contre cette délibération.

Madame CASEL

Je me félicite de ce projet de salle et du jardin pédagogique.

Monsieur CARVALHO

Madame TIJERAS, la géothermie coûte 40 % moins cher que le gaz.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A LA MAJORITE

3 contre (Mmes ARLE, TIJERAS avec mandat)

7. **Délibération n° 08/2015 : Décide de la cession au profit de M. Zahir Rahmouni et de son épouse Mme Zina Rahmouni née Takerkart du terrain situé 5 bis rue Eugène Pelletan à Villejuif, cadastré section N numéro 115 au prix de 230.000 euros (Rapport n°15-03-201)**

Monsieur BOUGNETA

Par délibération du 24 mai 2012, le Conseil municipal a autorisé l'incorporation dans le domaine communal du terrain situé au 5bis, rue Eugène Pelletan. Ce terrain doit être cédé pour générer une recette. Il est situé dans une zone exclusivement pavillonnaire, dans le nord de la ville, dans une impasse. De forme rectangulaire, ce terrain est situé en zone UC. Il offre une capacité de construction de deux logements de 150 m² avec des places de stationnement affectées.

Afin de garantir une totale transparence sur les modalités de la transaction, et de valoriser le bien au prix du marché immobilier, le Conseil municipal du 27 septembre 2014 a autorisé Monsieur le Maire à signer un mandat de vente avec l'agence ORPI située au 120, rue Jean Jaurès.

La commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. **Délibération n° 09/2015 : Révision des tarifs des droits de places des marchés forains au 1^{er} mars 2015 (Rapport n°15-03-208)**

Madame DUBOILLE

Ce rapport fait le point annuel des tarifs des droits de places décidés contractuellement dans la convention passée entre la ville et la délégation de service public, attribuée à la société GERAUD, qui gère les marchés forains. Le nouveau contrat, signé en décembre 2013, prévoit une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année. La proposition de révision des tarifs pour 2015 nous est parvenue trop tardivement pour permettre une délibération au Conseil municipal du 17 décembre dernier. Nous vous présentons ce rapport aujourd'hui pour une application au 1^{er} mars 2015.

La formule d'actualisation tarifaire est basée sur la valeur d'un coefficient K, qui tient compte, d'une part, de l'inflation et, d'autre part, de deux indices référencés à l'INSEE (indice S) et dans le bâtiment (indice

BT01). L'évolution de la valeur du coefficient K aboutit à une augmentation de 1,24 % pour les marchés Delaune et Léo Lagrange. Pour le marché Varlin, l'augmentation prévue est de 6 % en 2015 et de 4 % en 2016, afin de rattraper des actualisations tarifaires qui n'avaient pas été effectuées depuis plusieurs années.

Le rapport précise, à titre d'exemple, l'augmentation tarifaire de l'étal moyen sur chaque marché. Pour vous donner une idée précise, et pour répondre à une question en deuxième commission, je vais vous indiquer le prix moyen HT d'un étal moyen de 8 mètres par séance de marché pour un abonné :

- marché Varlin : 28,86 euros en 2014, 30,47 euros en 2015 ;
- marché Delaune : 23,96 euros en 2014, 24,32 euros en 2015 ;
- marché Léo Lagrange : 19,26 euros en 2014, 19,46 euros en 2015.

Par ailleurs, le délégataire verse à la ville au 1^{er} septembre de chaque année une redevance annuelle d'un montant de 30 000 euros, correspondant à l'occupation du domaine public par les commerçants, ainsi qu'une redevance annuelle complémentaire calculée sur la base du résultat d'exploitation positif dégagé.

A partir du 1^{er} janvier 2016, le montant de cette redevance évoluera à la même date que les droits de place (1^{er} janvier) et selon le coefficient K.

La deuxième commission a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A LA MAJORITE
2 contre (Mme TIJERAS avec mandat)

9. Délibération n° 10/2015 : Accompagnement d'un sportif de haut niveau, Trésor MAKUNDA (contrat d'image) (Rapport n°15-03-308)

Madame YAPO

Lors du conseil municipal du 17 décembre dernier, la municipalité a décidé d'accompagner et de soutenir Trésor MAKUNDA, sportif de haut niveau, dans le cadre de son projet à participer aux Jeux Olympiques de Rio en 2016. Il fait l'objet d'un accompagnement depuis 2013. Pour la période 2015-2016, il est proposé la signature d'un contrat d'image avec Trésor MAKUNDA, afin de le soutenir et de dynamiser la communication de la ville auprès des Villejuifois, de l'Ile-de-France et du grand public.

Pour ces deux années, Trésor MAKUNDA sera l'ambassadeur des valeurs sportives portées par la collectivité. Le contrat d'image aura un coût annuel de 5 000 euros par an. La ville s'engage à verser cette somme au sportif.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur LAFON

Nous soutenons cette démarche. Cependant, le fait de passer en contrat d'image ne va-t-il pas nous obliger à verser la CSG-CRDS ?

Monsieur le Maire

Nous vérifierons ce point.

10. Délibération n° 11/2015: Convention d'objectifs et de financement N° 201400063 relative au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017 (Rapport n°15-03-307)

Madame OUCHARD

Ce contrat d'objectif et de financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il concerne toutes les structures accueillant des enfants et des adolescents. Ce contrat favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil. Il vise à contribuer à l'épanouissement et à l'intégration dans la société des enfants et des jeunes, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes.

Les prestations versées par la CAF sont revues en cas d'anomalie constatée lors d'un financement de projet, lors du non-respect d'une clause ou par la réalisation partielle d'une action citée dans le contrat. Ce contrat permet aussi le suivi des objectifs des engagements et des évaluations des actions. Chaque année, avant le 31 mai et, au plus tard, le 30 juin de l'année suivante, la municipalité s'engage à verser à la CAF :

- les informations détaillées sur le calendrier de la création de places, la localisation et le public bénéficiaire ;
- le résultat du taux d'occupation ou de la fréquentation des différentes activités couvertes par cette convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre ;
- le suivi des engagements.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur GIRARD

Nous voterons pour ce rapport. Il convient toujours de mesurer l'écart entre la demande de subvention et l'expression locale. En page 56 du rapport, il est largement question des structures ouvertes, de leur fonctionnement, du rôle important qu'elles jouent dans notre commune. Or, précédemment, vous avez annoncé que vous vouliez réduire les moyens de ce type de structure. Nous verrons ce qu'il en est réellement au moment du vote du budget. Mais nous sentons un décalage entre cette demande et les intentions que vous affichez.

Madame DA SILVA

Vous mentionnez l'idée que les animateurs des structures ouvertes pourraient être de futurs animateurs des NAP. Un tel fonctionnement aurait certainement des conséquences sur les ouvertures des structures. Allez-vous respecter le contrat dans ce domaine ?

Il est question d'une demande de subvention pour un poste de coordinateur. Je n'ai pas compris si cette personne était en poste ou s'il s'agissait d'une création.

Le rapport indique, en page 45, que la zone Campus Grand Parc va accueillir 40 % de logements sociaux. Ce taux est différent de celui annoncé dans d'autres documents. Je crains que ce chiffre ne soit le résultat d'un copier-coller d'un ancien contrat.

Vous annoncez la création d'un deuxième poste de RAM dans les quartiers sud. Un certain nombre de projets vont entrer en contradiction avec le budget que vous allez défendre le 27 mars. Vous évoquez également le LAEP. Je connais les difficultés de la localisation de ce dernier. Le contrat mentionne les difficultés de le maintenir à la maison des parents. Qu'en est-il des réflexions sur, soit, un nouvel équipement, soit sa relocalisation dans une structure existante ? Nous avons envisagé de l'implanter dans un centre de loisirs, comme Robert Lebon.

Il est également question d'un « projet de prévention précoce », en partenariat avec la mission de prévention et médiation. Je ne comprends pas cet intitulé. Nous nous sommes battus contre la prévention de la « délinquance » chez les enfants de moins de quatre ans.

Vous abordez ensuite l'accueil des enfants porteurs de handicap, que nous avons soutenu, tout comme des réflexions sur l'éducation non sexiste. Une réunion PLU doit être consacrée au thème de la femme dans l'espace public. L'éducation non sexiste doit commencer très tôt. Il serait intéressant de mener des actions dans les structures municipales.

Dans le VNV, il a été question de 230 places en crèche. Dans ce rapport, vous mentionnez 80 places en crèches privées dans le nord et le centre-ville. J'espère que des places seront réservées par la ville, et que vous disposerez d'un budget pour passer des conventions. Qu'en est-il de vos promesses sur la garantie des critères d'accès ? Vous aviez également promis des critères de transparence sur l'attribution des places en crèche. Etes-vous certains de pouvoir collaborer de manière pleine et entière avec des crèches privées sur ces aspects pédagogiques et éducatifs ?

Madame OUCHARD

A l'écriture de ce contrat, la CAF nous demande de décrire les nouveaux projets qui pourraient éclore. Nous nous sommes saisis de ce contrat pour les présenter. Si le deuxième poste de RAM est créé, il sera totalement financé par la CAF. Nous ne savons pas à ce stade où nous allons implanter le LAEP. Il convient de trouver un emplacement accessible à la population pour que l'action soit effective.

S'agissant de l'accueil des enfants porteurs de handicap, je fais référence aux enfants pris en charge en crèche. Sur le secteur de Villejuif, une dizaine d'enfants sont autistes. Ils sont pris en charge dans nos crèches, ce qui implique une préparation pour l'encadrement.

Les 80 places de crèches intègrent Babilou. L'affectation des places dans la crèche Babilou sera gérée par la commission de crèche. Nous conservons un droit de regard. Le projet pédagogique devra nous être présenté.

Madame CORDILLOT

Les pourcentages de logements sociaux précisés en pages 45 et 46 répondent parfaitement au diagnostic présenté en page 41. Il est établi sur des données de la CAF. Il est fait état des revenus des ménages. Si nous voulons pouvoir répondre aux besoins en logements de ces familles, il faut tenir ces objectifs de logements sociaux. Dans le cas contraire, vous excluez des familles aux revenus modestes de la possibilité de se loger dans notre ville.

Monsieur OUCHARD

Le projet de prévention précoce vise à traiter notamment des problèmes d'interaction mère-enfant, en apportant un accompagnement en crèche.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire

Je propose que Monsieur CAPORUSSO présente, de manière concomitante, les quatre points suivants et de procéder à un vote groupé.

11. Délibération n° 12/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association réseau Carel (Rapport n°15-03-304)

Monsieur CAPORUSSO

L'adhésion à l'association réseau Carel permet de bénéficier de tarifs négociés pour certaines ressources en ligne et l'accès à la plateforme d'autoformation. Ces tarifs permettent une économie de 10 % sur l'ensemble des ressources en ligne proposées par ce réseau. L'adhésion coûte 50 euros. Nous demandons au Conseil d'approuver cette adhésion.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

12. Délibération n° 13/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association des Utilisateurs des logiciels OPSYS ARCHIMED (ADULOA) (Rapport n° 15-03-302)

Monsieur CAPORUSSO

L'ADULOA est un support technique indispensable pour l'utilisation du système intégré de gestion des bibliothèques du réseau de lecture publique de Villejuif. En étant adhérent, le réseau bénéficie des journées d'étude et de formations gratuites et peut accéder à un forum d'utilisateurs de logiciels OPSYS et ARCHIMED. L'adhésion s'élève à 150 euros.

13. Délibération n° 14/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association Images en Bibliothèques (Rapport n°15-03-303)

Monsieur CAPORUSSO

336 médiathèques municipales participent à ce réseau, qui permet une mutualisation des images.

14. Délibération n° 15/2015 : Approbation de l'adhésion annuelle du réseau de lecture publique à l'Association VALMEDIA 94 (Rapport n°15-03-305)

Monsieur CAPORUSSO

L'association VALMEDIA 94 réunit 35 bibliothèques. L'adhésion s'élève à 70 euros.

Ces quatre dossiers ont reçu un avis favorable unanime en troisième commission.

Monsieur le Maire met les quatre délibérations aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Délibération n° 16/2015 : Approbation du nouveau règlement intérieur du réseau de lecture publique (Rapport n°15-03-306)

Monsieur CAPORUSSO

Ce nouveau règlement est le fruit de la fusion du règlement intérieur avec la charte d'utilisation Internet. Il entraîne une baisse de l'âge pour accéder aux collections adulte, qui passe de 15 ans à 13 ans. Cet âge correspond à l'entrée en classe de quatrième et à l'autorisation d'inscription sur Facebook. Les services concernés sont les suivants :

- accès aux collections adultes avec une restriction légale ;
- accès à l'espace multimédia ;
- accès aux postes Internet adultes ;
- accès aux cabines d'autoformation et aux salles d'étude adultes.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Délibération n° 17/2015 : Signature d'une convention relative à la mise en place de séances de lecture à voix haute dans les structures de la Petite Enfance de la Ville, Entre l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 94), la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne (LDE 94) pour le compte de l'Association nationale " LIRE ET FAIRE LIRE " et la ville de Villejuif (Rapport n°15-03-301)

Madame OUCHARD

L'activité de l'association « Lire et Faire Lire » s'inscrit dans le cadre d'un programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et à la littérature, dans une démarche de partage intergénérationnel. Elle consiste en des séances de lecture à voix haute qui peuvent avoir lieu dans des structures de petite enfance et d'enfance dans la ville. L'UDAF 94 et la Ligue d'Enseignement se chargent de mettre en relation les équipes pédagogiques avec les intervenants bénévoles.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur CAPORUSSO

Ce programme est très intéressant. Il met en valeur pour les enfants de trois à cinq ans une initiation à la littérature, à travers l'utilisation de schémas actantiels des petits contes.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. Délibération n°18/2015: Avenant n°1 au marché n° 34063 du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maternelle Jean Vilar. (Rapport n° 15-03-206)

Monsieur VIDAL

Cette délibération valide la réactualisation de l'avant-projet définitif approuvé au Conseil de décembre dernier, pour un montant supplémentaire de 74 796 euros TTC.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité en deuxième commission.

Madame CORDILLOT

Lors d'un précédent examen de ce projet, vous nous aviez indiqué que nous étions toujours à la recherche de l'emplacement pour l'implantation du bâtiment modulaire qui facilitera la vie de l'école pendant le chantier. Pouvez-vous nous indiquer où se situera ce bâtiment modulaire ainsi que la base chantier ?

Madame GANDAIS

Nous avons trouvé une solution pour implanter les deux bâtiments modulaires dans l'emprise de l'école. La base chantier se trouvera dans la cour de la maternelle. Le bâtiment accueillant les activités des enfants sera placé devant l'école, où sera ensuite construit le nouveau parvis.

Monsieur le Maire

Ces questions ont été validées avec les riverains et la direction de l'école.

Madame CORDILLOT

L'un des bâtiments va donc occuper l'emplacement de l'actuel parking. Où les véhicules vont-ils se garer ?

Madame GANDAIS

Je ne me souviens plus de la solution qui a été trouvée, mais elle existe.

Monsieur le Maire

Nous vous transmettrons un plan masse.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Délibération n° 19/2015 à 20/2015 : Marché de travaux pour la réfection et la mise en sécurité des toitures de la maternelle Pasteur et MPT Jules Vallès – Autorisation de lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée et de signature de marché – Demande de subvention auprès du Conseil général du Val-de-Marne au titre de son programme d'encouragement aux équipements de proximité (Rapport n°15-03-207)

Monsieur BOUGNETA

L'école Pasteur a été construite en 1992 et la MPT Jules Vallès en 1970. Le couvert de l'école maternelle est composé de toitures terrasses et de couvertures. Le couvert de la MPT est composé uniquement de toitures terrasses. Ces toitures n'ont jamais fait l'objet d'importantes rénovations. Or de nombreux désordres ont été observés. L'isolation thermique est imbibée d'eau. L'étanchéité est dégradée.

L'imperméabilité n'est plus assurée. Ces désordres engendrent des infiltrations dans le bâtiment. De plus, ces toitures sont dépourvues de sécurité collective, ce qui ne répond pas aux règles de sécurité en vigueur.

Une réfection totale des toitures est donc proposée. La durée totale du chantier est estimée à six mois. Ces travaux peuvent être réalisés pendant le temps scolaire. Des mesures de sécurité particulière seront prises et les travaux bruyants seront évités pendant les horaires de sieste.

Pour répondre une question de Monsieur MOSTACCI, les surfaces totales de toiture de la maternelle et de la MPR s'élèvent à 1 877 m². La surface de couverture est de 279 m².

La commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Vœu

Monsieur le Maire

Le groupe Communiste Citoyens Front de Gauche a déposé un vœu.

Monsieur PERILLAT

Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, vous avez voulu rayer d'un trait de plume l'histoire de notre ville en retirant le nom de Georges Marchais au parvis qui accueille le site Biopark et la résidence Georges Mathé. L'histoire est facétieuse. En effet, ce site scientifique que vous prétendiez honorer du nom de Georges Mathé est un espace que vous avez combattu avant les élections municipales et dont votre mentor, Monsieur OBADIA, fut l'un des plus fervents opposants.

Notre vœu vise à sortir d'une situation de « trouble à l'ordre public », comme vous l'indiquait oralement et par écrit Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et qui a profondément choqué les familles Mathé et Marchais, les Villejuifois et la France entière, par son sectarisme et son ignorance, voire sa cruauté. En effet, au-delà du manquement aux valeurs républicaines dont vous avez fait preuve en niant une réalité villejuifoise qui a fait de Georges Marchais le député de tous les Villejuifois durant six mandats, en cédant à la tentation de la division, contraire à la fonction de Maire, vous avez eu l'indécence d'opposer deux hommes que la mort rend impuissants à se défendre et incapables de vous dire les liens si forts qui les unissaient, et la cruauté de jeter dans l'arène la fille de Georges Mathé, qui demande toujours à avoir un rendez-vous avec vous.

Monsieur le Maire

Je la reçois mercredi prochain.

Monsieur PERILLAT

Elle vous avait adressé cette demande dès le mois de décembre.

Dans ces conditions, il convient de trouver une issue favorable à la mémoire des Villejuifois, et dans le respect des familles concernées. Monsieur le Préfet vous a demandé dans ses remarques d'observation de mettre à profit le délai de deux mois à partir la réception de sa lettre pour formuler une nouvelle proposition honorable. Dès le mois de décembre, les intervenants sur le parvis Georges Marchais avaient appelé à donner le nom de Georges Mathé à un nouvel équipement. Vous n'avez pas saisi cette main tendue à l'époque. Il est encore temps.

Monsieur CARVALHO

Pour un vœu déposé sur table le soir même, et qui n'a pas été discuté au préalable, je m'abstiendrai.

Monsieur OBADIA

Je me suis opposé au projet Biopark, car il était hors norme et dépassait les plafonds de la ZAC. Vous aviez retiré les permis de construire avant qu'il ne soit attaqué. Vous aviez présenté un deuxième permis qui respectait les normes.

Concernant la dénomination du parvis, le Conseil municipal a voté cette décision. Monsieur le Maire va rencontrer la famille de Georges Mathé. Elle ne souhaite pas opposer Georges Mathé à Georges Marchais. Elle a même proposé « Le parvis des deux Georges ».

Il faut que la démocratie s'exprime.

Monsieur GIRARD

Quelle est la proposition concrète de Monsieur le Maire ? Allez-vous mettre ce vœu au vote ?

Monsieur OBADIA

Il nous faut le temps d'examiner ce vœu.

Monsieur le Maire

Je vais demander au Conseil s'il souhaite que le vote pour ce vœu ait lieu aujourd'hui.

Monsieur LIPIETZ

Si je comprends bien ce vœu, la proposition est de donner le nom de Georges Mathé à la station de métro de l'Institut Gustave Roussy.

Monsieur PERILLAT

Cette station de métro ne porte pas de nom à ce stade. Nous proposons qu'elle porte le nom de Georges Mathé.

Monsieur CARVALHO

Je voudrais compléter mes propos. Nous appartenons tous à des groupes. Si vous voulez que nous votions un vœu, présentez-le en conférence des présidents. Certes, le fait de déposer un vœu sur table est prévu par le règlement, mais lors de la précédente mandature, il avait été convenu que l'opposition déposait ses projets de vœu en amont. Dans le cas présent, je m'abstiendrai.

Monsieur LECAVELIER

Le nom de la future station de l'Institut Gustave Roussy est un choix important. La proposition d'honorer la mémoire de Georges Mathé, grand médecin et scientifique de Villejuif, mérite d'être considérée avec la plus grande attention. Si ce nom était retenu, nous en serions très heureux.

Toutefois, comme pour tous les choix importants, celui-ci ne peut se prendre sans un temps de réflexion. Nous avons découvert ce vœu une dizaine de minutes avant l'ouverture de ce Conseil. En conséquence du

manque de temps de réflexion, il n'existe pas de proposition alternative. Or si ce vœu était adopté, l'engagement serait définitif.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu. Nous le ferons dans un esprit constructif, et nous formulons deux souhaits.

- Sur la procédure de choix, nous souhaitons qu'un appel à propositions soit lancé impliquant la population et que les noms choisis s'intègrent dans une cohérence globale pour toutes les nouvelles dénominations de lieux publics.
- Concernant la proposition du nom de Georges Mathé, nous soutiendrons vigoureusement toutes les démarches qui permettront d'accorder à l'hommage de Georges Mathé toute l'importance qu'il mérite.

Pour terminer, depuis une vingtaine d'années, les astronomes découvrent de nouvelles planètes. La question s'est posée de la procédure à mettre en place pour donner des noms à ces nouveaux mondes. J'ai présidé le groupe de l'Union astronomique internationale qui a eu en charge de définir cette procédure. Nous avons mis en place un appel à propositions et un vote du grand public. Cette procédure est en cours. Elle rencontre un vif succès. Il serait dommage de ne pas voir le même état d'esprit, qu'il s'agisse de nommer les mondes lointains ou les stations de métro qui seront utilisées quotidiennement par nos concitoyens.

Monsieur BADEL

Lors du vote du changement de dénomination du parvis, vous aviez expliqué que vous souhaitiez honorer le professeur Georges Mathé. Vous ne tarissiez pas d'éloge concernant cet éminent scientifique. Je trouverais logique de voter ce vœu qui permet de l'honorer en donnant son nom à cette future station de métro. Ce nom serait cohérent par rapport à l'Institut Gustave Roussy et à Campus Grand Parc, qui sont tournés autour de la recherche médicale.

Je voterai en faveur de ce vœu qui permettrait de trouver une sortie honorable.

Madame CORDILLOT

Je partage les propos de Monsieur BADEL. On nous reproche d'avoir déposé le vœu trop tardivement. Lors de la précédente séance, nous avons déposé un vœu huit jours avant, ce qui ne vous a pas empêché de faire voter le Conseil pour qu'il n'en débâte pas. Vous trouvez toujours des arguties procédurières pour ne pas voter ce que vous n'assumez pas sur le fond. Ayez le courage politique de vos positions ! Même si nous ne les partageons pas, elles pourraient être respectables dès lors qu'elles seraient assumées.

Il n'est pas possible d'effacer de l'histoire de la ville un homme qui a contribué à la construire aux côtés des Villejuifois. Les termes de « troubles à l'ordre public » employés par le Préfet, y compris par écrit, doivent être entendus. Nous vous offrons une possibilité de garder la tête haute.

Je partage la proposition de mener une réflexion globale pour les futures dénominations d'espaces publics. Au mois de septembre, lors d'une deuxième commission, il avait été question de baptiser un espace public. Vous aviez alors annoncé le lancement d'un appel à projet dans VNV. Or cette démarche n'a toujours pas été lancée. Arrêtez de botter en touche ! Soit vous assumez vos décisions, soit vous mettez en place des procédures, que nous respecterons. Face à votre manière de procéder, nous ne savons jamais où nous en sommes. Vous invoquez la transparence. Mais il n'y a pas plus grande confusion que celle que vous introduisez.

Monsieur DUCELLIER

Il est tard et nous perdons le bon sens. Le fait de nommer Institut Gustave Roussy la station qui va desservir l'Institut Gustave Roussy me paraît plein de bon sens. Ce vœu n'évoque pas Georges Marchais, alors qu'il en est question depuis le début des échanges.

Monsieur OBADIA

Il est indiqué dans le vœu que dès 1961, Georges Mathé faisait de l'immunologie et de l'hématologie. Il est ensuite précisé qu'il était professeur de cancérologie. Or ce ne fut pas le cas.

Monsieur CARVALHO

Je reprends la parole car j'entends trop d'hypocrisie. Lors du mandat précédent, chaque fois qu'un conseiller d'opposition proposait un vœu, vous le décortiquiez totalement, jusqu'à le dénaturer, de façon à ce qu'il devienne votre propriété. Aujourd'hui, vous êtes dans l'opposition. Si vous voulez que votre vœu soit adopté à l'unanimité, vous devez vous assurer que la majorité y sera favorable.

Monsieur le Maire

Concernant les deux rues du quartier Delaune, nous avons retenu quatre ou cinq noms de femmes, dont certaines sont vivantes. Or nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation de certaines d'entre elles. Dès que ce sera le cas, nous soumettrons ces propositions à la population à travers le VNV.

Concernant le parvis Georges Marchais, j'ai rencontré le Préfet, qui m'a transmis une note d'observation. Avec Madame Marchais, vous avez lancé une procédure devant le tribunal administratif. Nous avons adopté une délibération. Nous attendrons la décision du tribunal administratif. Après avoir consulté notre cabinet d'avocats, je suis confiant. Nous ne reviendrons pas sur cette décision.

Monsieur PERILLAT

La procédure de dénomination que vous avez décrite me convient si elle est utilisée pour tous les lieux publics. Or elle n'a pas été appliquée pour l'esplanade Georges Mathé. Vous avez pris une décision sans demander l'avis de la population.

J'aime la clarté des débats. Nous vous proposons de sortir de cette situation. La famille Mathé n'est pas d'accord. Le Préfet vous a demandé de la recevoir pour trouver une solution. Le fait de se fâcher avec le Préfet pourrait avoir des conséquences négatives. Il est le représentant de l'Etat. C'est avec lui que la ville va discuter de tous les grands projets. Jusqu'à quand allez-vous vous entêter ?

Certes, le Conseil a voté. Mais il peut toujours changer de position, en tenant compte de la situation. Vous pouvez ne pas tenir compte du Préfet ou de la famille Mathé. Elle n'était même pas informée que vous alliez débaptiser le parvis du nom de Georges Marchais. Cette précision ne figurait pas dans le titre du point à l'ordre du jour du Conseil le jour du vote. Aujourd'hui, nous vous proposons de sortir de cette situation par le haut. Si le nom de Georges Mathé ne vous convient pas pour la station de métro, il pourrait servir à dénommer un lieu public au sein de Campus Grand Parc.

Madame YAPO

Il faudrait donc demander l'avis de la famille Mathé avant de voter le vœu.

Monsieur PERILLAT

Nous l'avons !

Monsieur le Maire

Selon les règles, lorsqu'une personne est décédée, personne ne décide à sa place de l'attribution de son nom. Nous n'avons pas besoin de l'accord de la famille de Monsieur Mathé.

Madame HAMIDI

N'est-il pas plus pratique pour les usagers que la future station de métro porte le nom de l'Institut Gustave Roussy ?

Madame TIJERAS

Je suis favorable à ce que l'on sorte de cette situation, en proposant d'attribuer le nom de Georges Mathé à un nouvel espace public dans Campus Grand Parc.

Au-delà, la ville est en procès et paye des avocats pour cette affaire. Je m'en étonne.

Madame TAILLE-POLIAN

Pour quelqu'un qui donne des leçons de bonne utilisation de chaque euro, vouloir aller au contentieux et payer des avocats est ridicule. Il suffirait de retirer la délibération et de voter le vœu. Madame Marchais retirerait probablement sa plainte, ce qui nous éviterait des discussions stériles.

Madame CASEL

Il est inadmissible de revenir sur une décision du Conseil !

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

REJET, A LA MAJORITE
12 Pour (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL,
M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON, Mme TIJERAS avec mandat)
3 Abstentions (Mmes DUMONT-MONNET, ARLE, M. GABORIT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25.

Franck LE BOHELLEC



Jorge CARVALHO
Secrétaire de Séance